Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Comité Syndical - Séance du 07 décembre 2020

Délibération 2020_033

L'an deux mille vingt, le sept décembre, le Comité Syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance selon les modalités de la LOI n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire sous la Présidence de **M. Renaud LAGRAVE**, son Président,

Convocation faite le 18 novembre 2020

Nombre de délégués : 27

Nombre de voix : 69

Présents titulaires (25) :

Monsieur Frankie ANGEBAULT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers

Monsieur Serge ARCOUET pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour

Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise

Monsieur Bertrand AYRAL pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle

Monsieur Gérard BAGNOL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive

Monsieur Julien BAZUS pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax

Monsieur Gilles BEGOUT pour Limoges Métropole

Madame Pascale BELLE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac

Monsieur Michel CAPERAN pour la Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités

Madame François CAREME pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux

Monsieur Christophe CATHUS pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Madame Frédérique CHARPENEL pour la Communauté des communes Maremne Adour Côte Sud

Monsieur Michel COUZIGOU pour la Communauté d'agglomération Val de Garonne

Monsieur Xavier DANEY pour la Communauté d'agglomération d'Arcachon Nord

Monsieur Philippe DELHOUME pour la Communauté d'agglomération de Saintes

Madame Véronique DE MAILLARD pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême

Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole

Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Jean-Pierre ETCHEGAGRAY pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour

Monsieur Olivier GEORGIADES pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux

Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole

Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Madame Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole

Madame Christine MOEBS SEGUINAU pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole

Présents suppléants (2) :

Monsieur Bruno FLEURY pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo

Madame Marie-Christine BOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Marsan

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Pouvoirs (2) :

Monsieur Christian PRADAYROL à Monsieur Gérard BAGNOL

Madame Sylvie AUBERT à Monsieur Frankie ANGEBAULT

Secrétaire de séance :

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'il accepte.

DELIBERATION 2020_033 : ETUDE MULTIMODALE : VALIDATION DU SCHEMA DIRECTEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu la délibération 2019_014 de lancement de la démarche « Mobilités 2030 »

Considérant la compétence obligatoire du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités en matière de coordination des offres de transports de voyageurs de ses membres,

Considérant le développement historiquement séparé des réseaux régionaux, ex-départementaux et urbains,

Considérant la volonté des membres du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'avancer de façon concertée vers une meilleure articulation de leurs offres de transport respectives avec pour objectif de concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers et dépassant les frontières institutionnelles,

Considérant la méthodologie proposée, à savoir :

- une phase de **diagnostic** visant à dresser un panorama de l'offre de mobilité, de ses forces et faiblesses à date, à différentes échelles spatiales ;
- une phase de **conception** d'une offre multimodale optimisée grâce à la définition d'une vision fonctionnelle « cible » pour les réseaux urbains et interurbains reposant sur :
  - le développement de nouvelles offres et l'amélioration d'offres existantes sur des corridors à fort potentiel de report modal. A ce titre, les territoires

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

périurbains recèlent des gisements de clientèle qui échappent aujourd'hui à la puissance publique, et que différents modes, du ferroviaire au vélo, peuvent capter. L'étude doit permettre d'identifier concrètement ces potentiels et de de préfigurer les typologies d'offre adaptées, afin d'initier différents groupes de travail sur le territoire ;

- la structuration et la localisation des pôles de rabattement vers les lignes armatures ferroviaires et routières, selon la densité et la structure des infrastructures du territoire, ainsi que la zone de chalandise associée ;
- l'identification et la hiérarchisation des points d'entrée, ou pôles de diffusion, aux réseaux structurants des agglomérations et métropoles.

Considérant le besoin d'améliorer la rentabilité économique des réseaux de transport en supprimant les redondances d'offre, en optimisant les unités d'œuvre dans une recherche de complémentarité entre autorités organisatrices ainsi qu'en visant l'augmentation des recettes par une amélioration de l'offre disponible,

Considérant la déclinaison de cette démarche aux différentes échelles du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, à savoir au niveau régional comme au niveau des bassins,

Considérant les dispositions de l'article 16 des statuts permettant au syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités de créer toute instance de travail à même de favoriser le développement de l'intermodalité,

Considérant l'accord des membres du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités quant au lancement de cette démarche prospective,

Considérant les avis émis lors des comités de bassin,

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Comité Syndical - Séance du 07 décembre 2020

Délibération 2020_033

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **De prendre acte des avis favorables émis par les comités de bassin,**
- **De valider les corridors et pôles de rabattement et de diffusion inscrits dans les avis pris par les comités de bassin,**
- **De prendre en considération les flux domiciles – études dans la suite des études,**
- **D'étudier l'intermodalité des gares et haltes internes aux ressorts territoriaux des membres,**
- **D'étudier les mobilités complémentaires aux flux DT, notamment touristiques et interurbaines,**
- **De coordonner les études mobilités entre les territoires, y compris non AOM, et de proposer une gouvernance pour leur suivi,**
- **D'étudier des solutions de mobilités pour les flux DT inférieurs à ceux émergeants des corridors de l'étude,**

Le Président,

Renaud LAGRAVE,

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire/ Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement au Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Comité de bassin Landes & Pyrénées - Séance du 17 novembre 2020

Avis 2020_001

L'an deux mille vingt, le 17 novembre, le Comité de Bassin Landes-Pyrénées du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de **M. Nicolas PATRIARCHE**,

Convocation faite le 15 octobre 2020

Présents titulaires (5) :

Monsieur Renaud LAGRAVE pour la région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Nicolas PATRIARCHE pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Madame Frédérique CHARPENEL pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud
Monsieur Julien BAZUS pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax

Présents suppléants (2)
Madame Marie-Christine BOURDIEU pour la Communauté d'Agglomération du Marsan
Monsieur Serge ARCOUET pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour

Pouvoirs (0)

Excusés :
Monsieur Jacky EMON pour la région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Michel CAPERAN pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités

---

AVIS 2020_01 : ETUDE MULTIMODALE 2025 2030 : AVIS SUR LE SCHEMA DIRECTEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les délibérations n°2018_11 et 2008_12 du Comité Syndical du 29 octobre 2018 relatives à la composition des bassins de mobilités et à la désignation des délégués de bassin,

Vu la délibération 2020_016 du Comité Syndical du 21 septembre 2020 relative à la désignation des délégués de bassin,

Considérant la compétence obligatoire du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités en matière de coordination des offres de transports de voyageurs de ses membres,

Considérant le développement historiquement séparé des réseaux régionaux, ex-départementaux et urbains,

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Considérant la volonté des membres du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'avancer de façon concertée vers une meilleure articulation de leurs offres de transport respectives avec pour objectif de concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers et dépassant les frontières institutionnelles,

Considérant que les déplacements pendulaires sont de plus en plus imbriqués à l'échelle d'un bassin de mobilités, et non d'une seule agglomération,

Considérant la méthodologie proposée, à savoir :

- une phase de **diagnostic** visant à dresser un panorama de l'offre de mobilité, de ses forces et faiblesses à date, à différentes échelles spatiales ;
- une phase de **conception** d'une offre multimodale optimisée grâce à la définition d'une vision fonctionnelle « cible » pour les réseaux urbains et interurbains reposant sur :
  - le développement de nouvelles offres et l'amélioration d'offres existantes sur des corridors à fort potentiel de report modal. A ce titre, les territoires périurbains recèlent des gisements de clientèle qui échappent aujourd'hui à la puissance publique, et que différents modes, du ferroviaire au vélo, peuvent capter. L'étude doit permettre d'identifier concrètement ces potentiels et de de préfigurer les typologies d'offre adaptées, afin d'initier différents groupes de travail sur le territoire ;
  - la structuration et la localisation des pôles de rabattement vers les lignes armatures ferroviaires et routières, selon la densité et la structure des infrastructures du territoire, ainsi que la zone de chalandise associée ;
  - l'identification et la hiérarchisation des points d'entrée, ou pôles de diffusion, aux réseaux structurants des agglomérations et métropoles.

Considérant le besoin d'améliorer la rentabilité économique des réseaux de transport en supprimant les redondances d'offre, en optimisant les unités d'œuvre dans une recherche de complémentarité entre autorités organisatrices ainsi qu'en visant l'augmentation des recettes par une amélioration de l'offre disponible,

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Considérant la déclinaison de cette démarche aux différentes échelles du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, à savoir au niveau régional comme au niveau des bassins,

Après en avoir délibéré, le Comité de Bassin rend un avis favorable à l'unanimité sur

- **les corridors, annexés à l'avis, représentant un fort potentiel de report modal :**
  - **Béarn :**
    - **Les dessertes ferroviaires de l'étoile de Pau,**
    - **Une ligne de car express sur Pau – Nay (20km), avec ligne de covoiturage en complément en anticipation de l'amélioration de la desserte ferroviaire,**
    - **Une ligne de car express sur Pau – Tarbes (43km)**
    - **Deux lignes de covoiturage sur Pau – Lembeye (33km) et Pau – Garlin (33km)**
  - **Landes :**
    - **La desserte ferroviaire Dax – Bayonne,**
    - **Une ligne de car sur Dax – Mugron (29km),**
    - **Une ligne de car sur Mont-de-Marsan – Hagetmau (30km)**
  - **Pays basque :**
    - **Les dessertes ferroviaires de l'étoile de Bayonne,**
    - **Deux lignes de covoiturage en complément des lignes régionales de transports en commun routiers XL'R26 et XL'R7 sur Bayonne – Capbreton / RD810 (23km) et sur Bayonne – Peyrehorade / RD817 (36km)**
- **les principaux pôles de rabattement et de diffusion annexés à l'avis**

Le comité de bassin demande à Nouvelle-Aquitaine Mobilités de coordonner la bonne articulation entre les différentes études relatives aux membres.

Le Président,

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Comité de bassin Landes &

novembre 2020

Avis 2020_001

Annexes - Corridors à fort potentiel et pôles de rabattement

Pays Basque

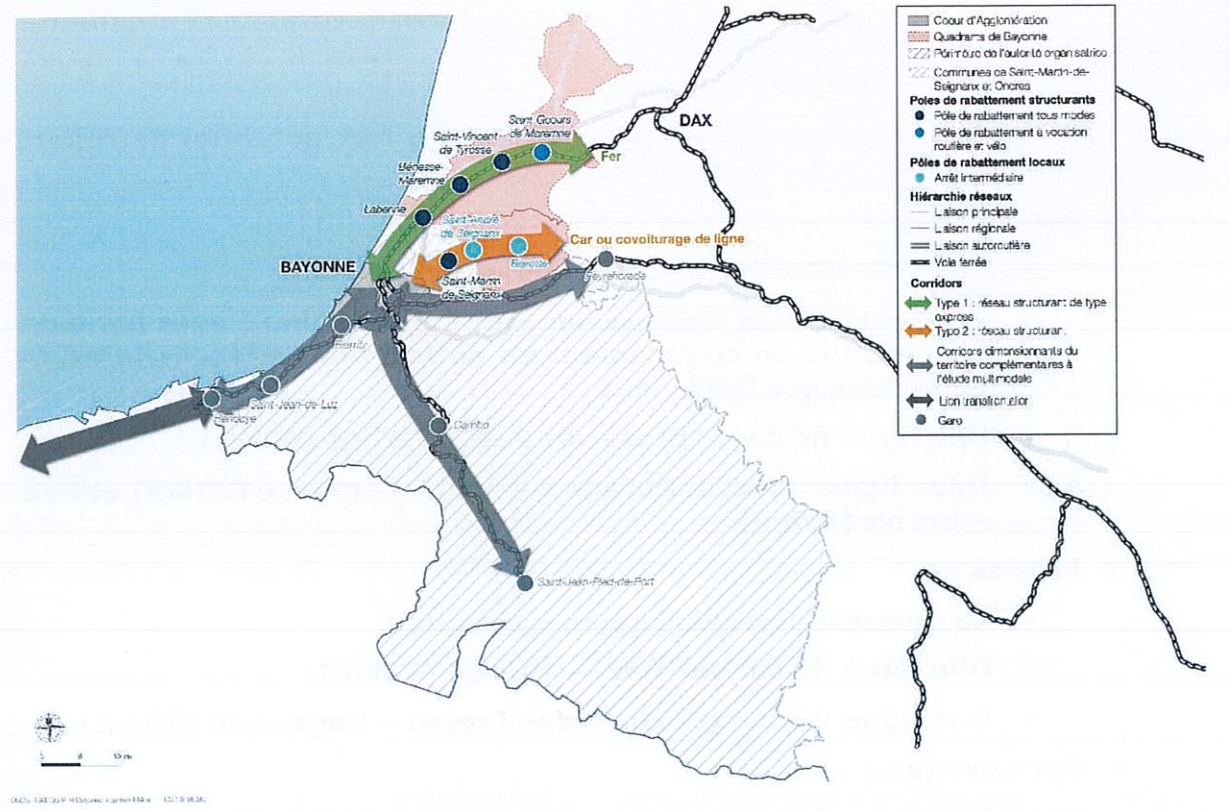

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Comité de bassin Landes & Pyrénées - Séance du 17 novembre 2020

Avis 2020_001

Dax et Mont de Marsan

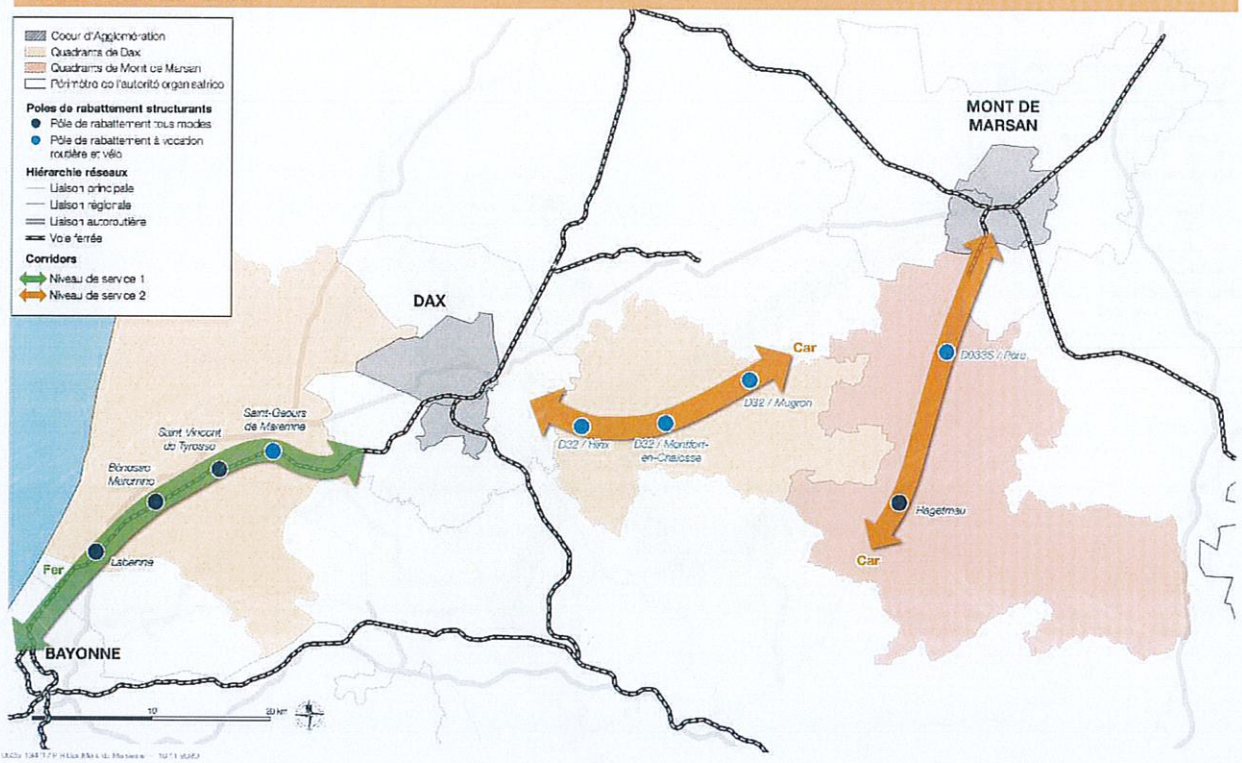

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Pau

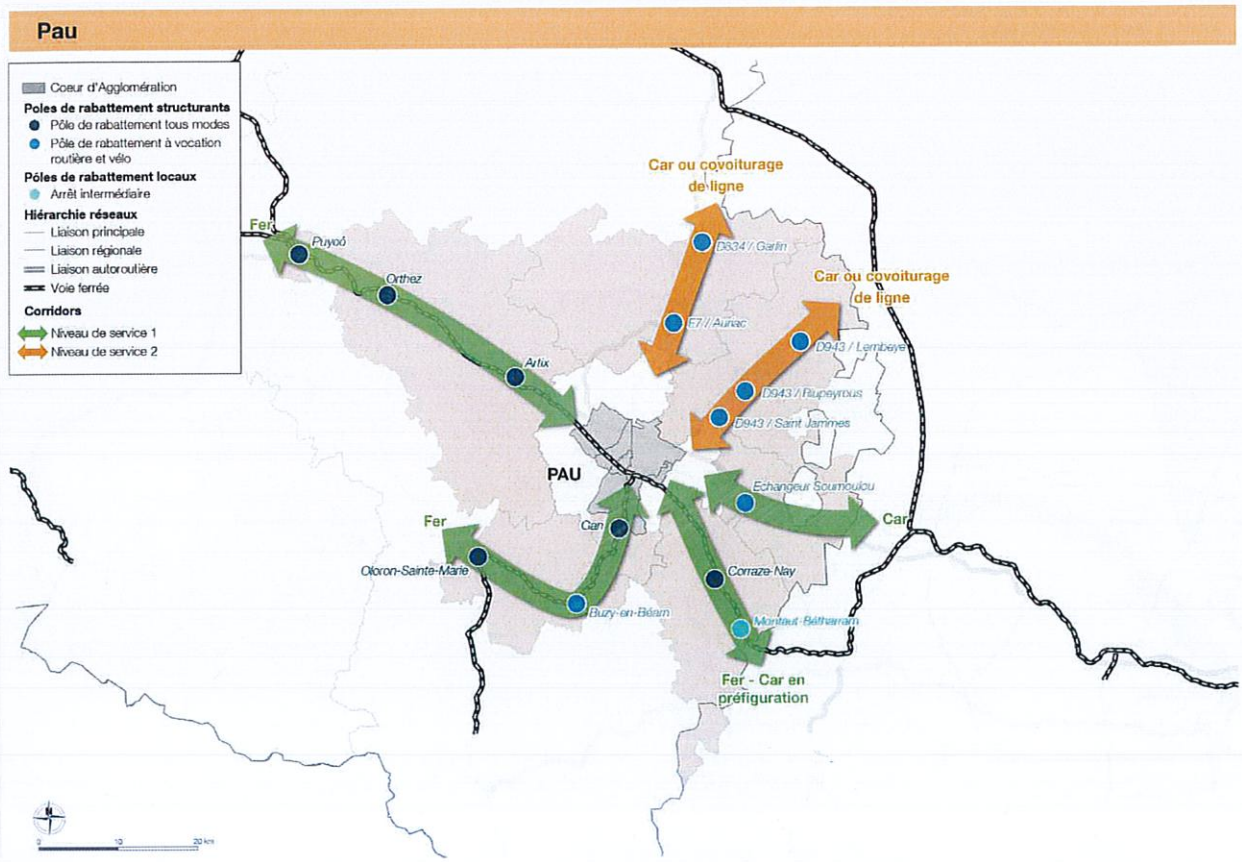

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Annexes – Pôles de diffusion

Diffusion - SMPBA

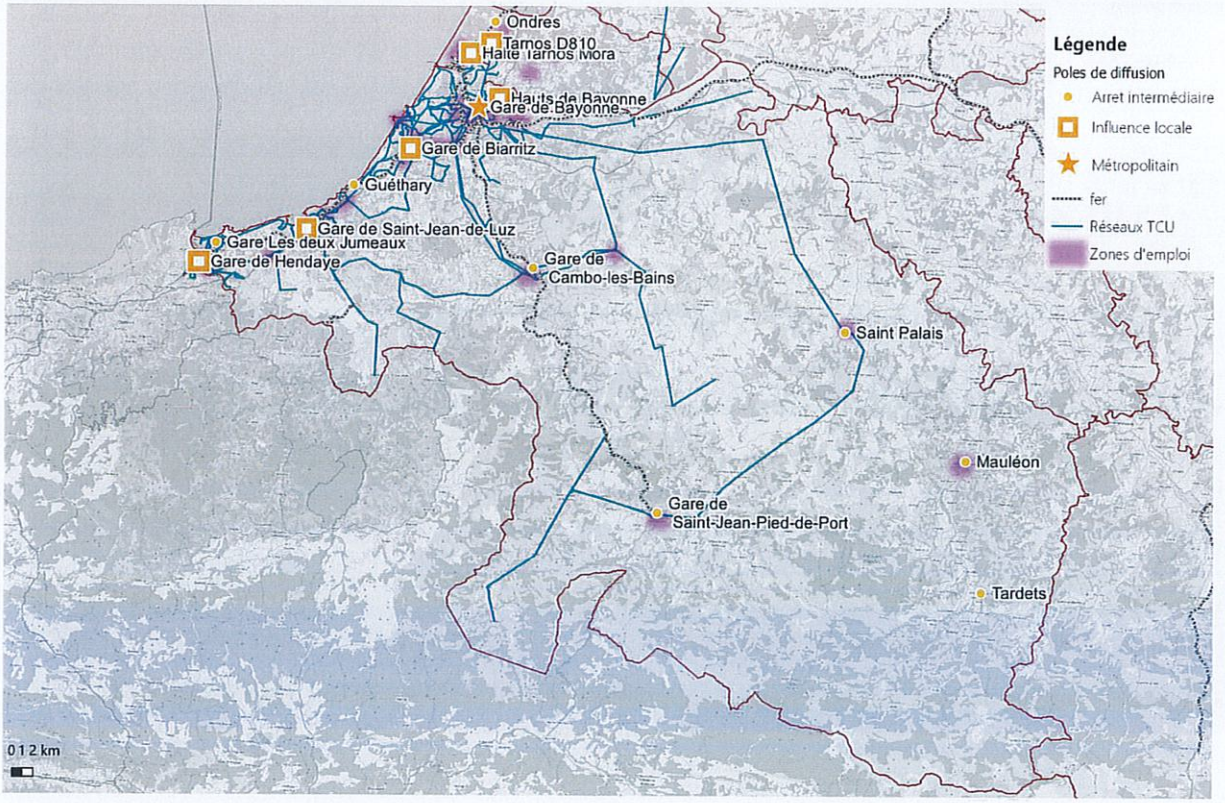

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Diffusion - Bayonne

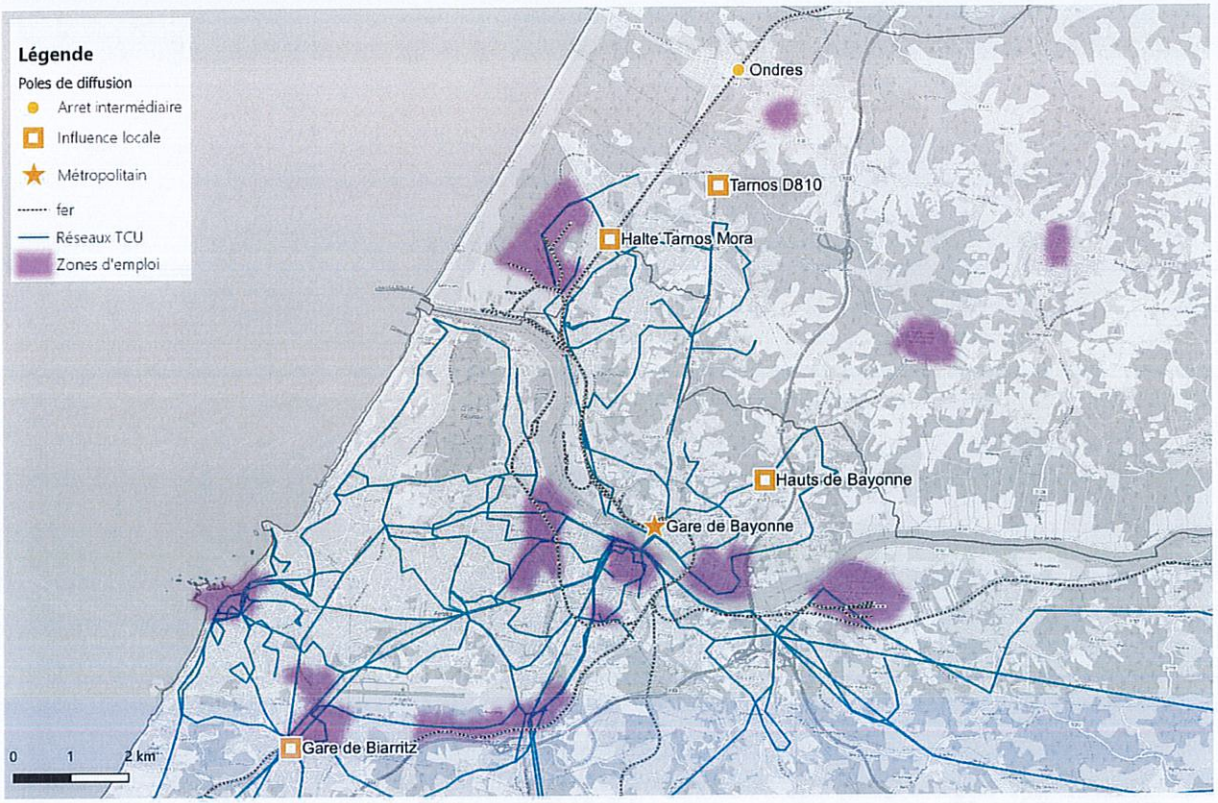

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Comité de bassin Landes & Pyrénées - Séance du 17 novembre 2020

Avis 2020_001

Diffusion - Dax

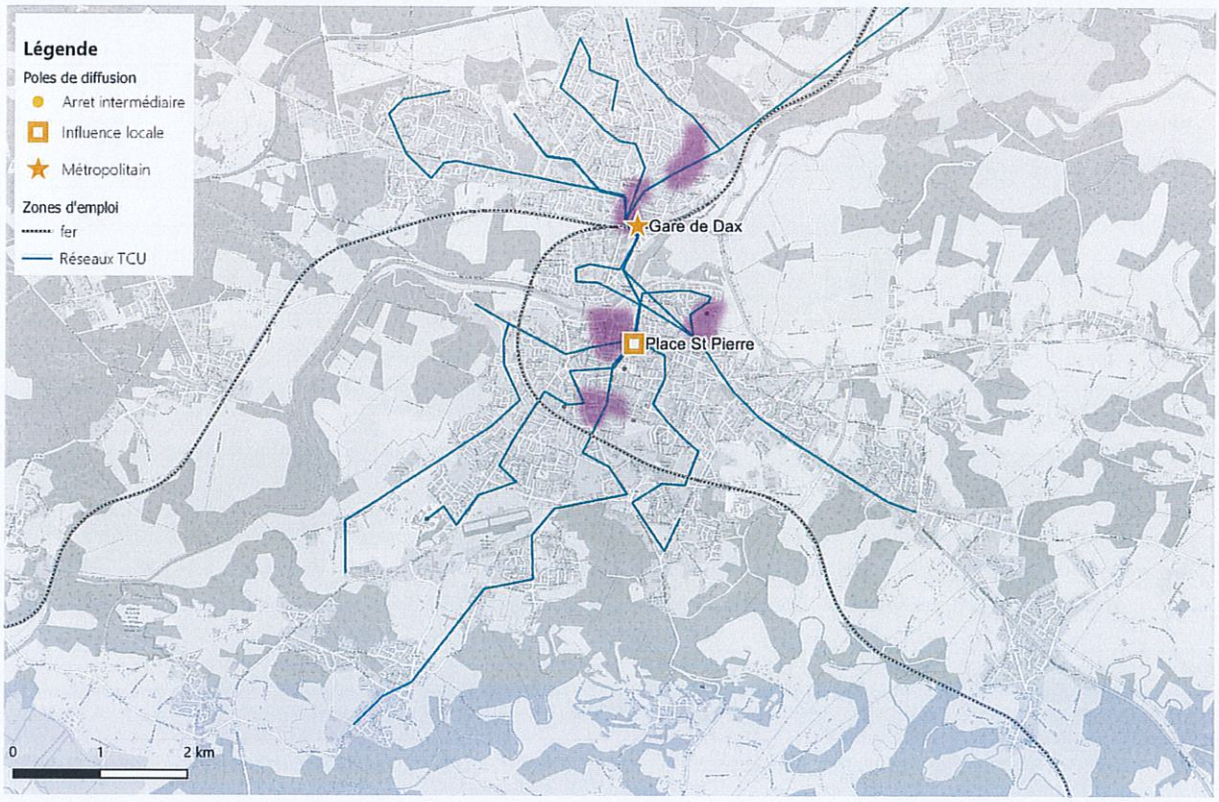

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Diffusion - Mont de Marsan

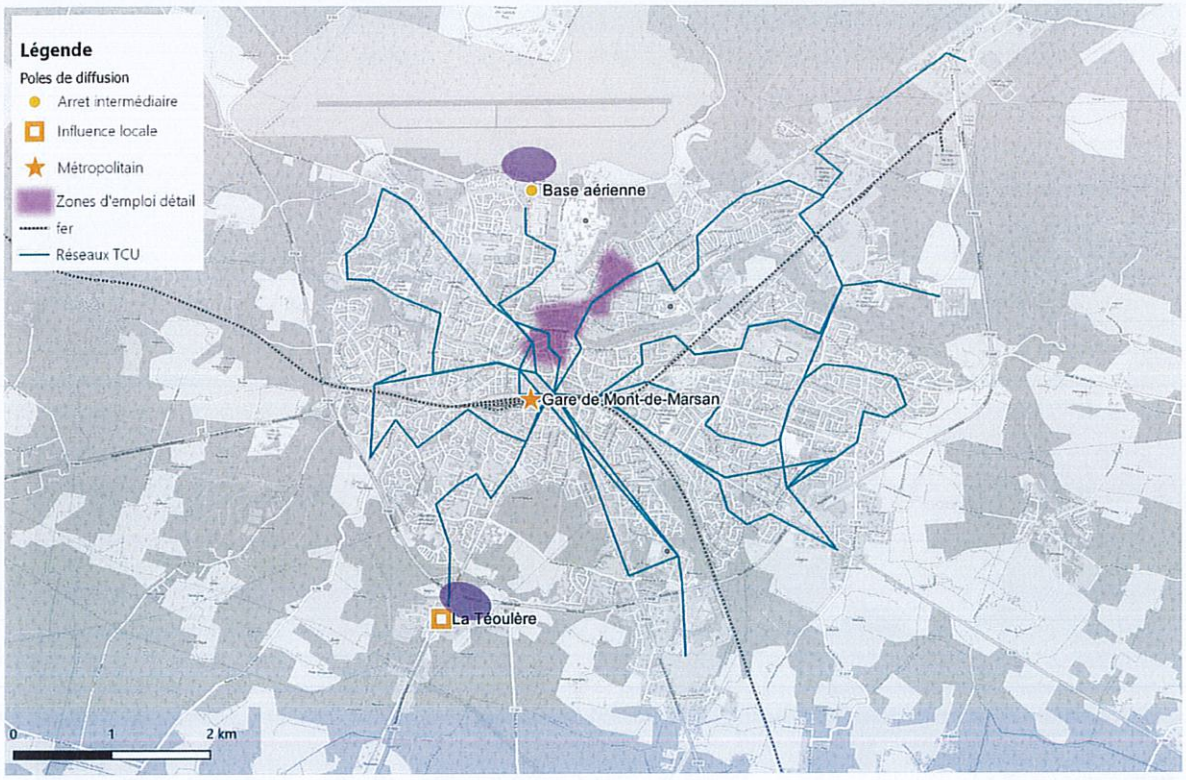

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Diffusion - Pau

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Comité de Bassin Sèvres & Atlantique - Séance du 20 novembre 2020

Avis 2020_002

L'an deux mille vingt, le 20 novembre, le Comité de Bassin Sèvres-Atlantique du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de **M. Bertrand AYRAL**,

Convocation faite le 15 octobre 2020

Présents titulaires (5) :
Monsieur Bertrand AYRAL pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Madame Line MEODE pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Monsieur Alain LECOINTE pour la Communauté d'agglomération du Niortais
Monsieur Dany GRELLIER pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Monsieur Thierry LESAUVAGE pour la Communauté d'agglomération Rochefort Océan

Pouvoirs (0)

Excusés (3) :
Monsieur Jacky EMON pour la région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Christophe CATHUS pour la région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Dominique SIX pour la Communauté d'agglomération du Niortais

---

AVIS 2020_02 : ETUDE MULTIMODALE 2025 2030 : AVIS SUR LE SCHEMA DIRECTEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les délibérations n°2018_11 et 2008_12 du Comité Syndical du 29 octobre 2018 relatives à la composition des bassins de mobilités et à la désignation des délégués de bassin,

Vu la délibération 2020_016 du Comité Syndical du 21 septembre 2020 relative à la désignation des délégués de bassin,

Considérant la compétence obligatoire du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités en matière de coordination des offres de transports de voyageurs de ses membres,

Considérant le développement historiquement séparé des réseaux régionaux, ex-départementaux et urbains,

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Considérant la volonté des membres du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'avancer de façon concertée vers une meilleure articulation de leurs offres de transport respectives avec pour objectif de concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers et dépassant les frontières institutionnelles,

Considérant que les déplacements pendulaires sont de plus en plus imbriqués à l'échelle d'un bassin de mobilités, et non d'une seule agglomération,

Considérant la méthodologie proposée, à savoir :

- une phase de **diagnostic** visant à dresser un panorama de l'offre de mobilité, de ses forces et faiblesses à date, à différentes échelles spatiales ;
- une phase de **conception** d'une offre multimodale optimisée grâce à la définition d'une vision fonctionnelle « cible » pour les réseaux urbains et interurbains reposant sur :
  - le développement de nouvelles offres et l'amélioration d'offres existantes sur des corridors à fort potentiel de report modal. A ce titre, les territoires périurbains recèlent des gisements de clientèle qui échappent aujourd'hui à la puissance publique, et que différents modes, du ferroviaire au vélo, peuvent capter. L'étude doit permettre d'identifier concrètement ces potentiels et de de préfigurer les typologies d'offre adaptées, afin d'initier différents groupes de travail sur le territoire ;
  - la structuration et la localisation des pôles de rabattement vers les lignes armatures ferroviaires et routières, selon la densité et la structure des infrastructures du territoire, ainsi que la zone de chalandise associée ;
  - l'identification et la hiérarchisation des points d'entrée, ou pôles de diffusion, aux réseaux structurants des agglomérations et métropoles.

Considérant le besoin d'améliorer la rentabilité économique des réseaux de transport en supprimant les redondances d'offre, en optimisant les unités d'œuvre dans une recherche de complémentarité entre autorités organisatrices ainsi qu'en visant l'augmentation des recettes par une amélioration de l'offre disponible,

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Considérant la déclinaison de cette démarche aux différentes échelles du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, à savoir au niveau régional comme au niveau des bassins,

Considérant les dispositions de l'article 16 des statuts permettant au syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités de créer toute instance de travail à même de favoriser le développement de l'intermodalité,

Le Comité de Bassin :

- **Donne un avis positif sur les conclusions de l'étude multimodale (corridors et les principaux pôles de rabattement / diffusion) sur le bassin Sèvres Atlantique, enrichies des corridors structurants émergeant des débats en comité de bassin,**
- **Demande à Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'étudier les mobilités complémentaires aux flux DT, notamment interurbaines**
- **Indique que les corridors feront l'objet d'une priorisation d'études et de déclinaisons**

Le Président,

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Annexes - Corridors à fort potentiel et pôles de rabattement

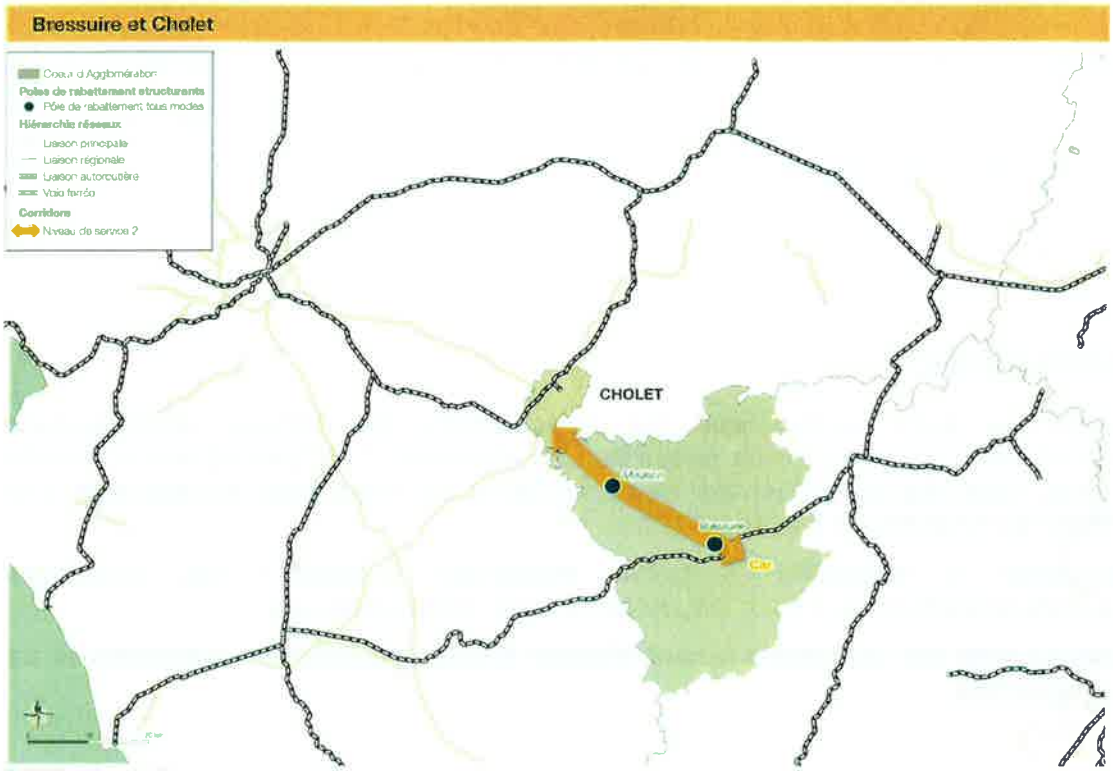

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Comité de Bassin Sèvres & Atlantique - Séance du 20 novembre 2020

Avis 2020_002

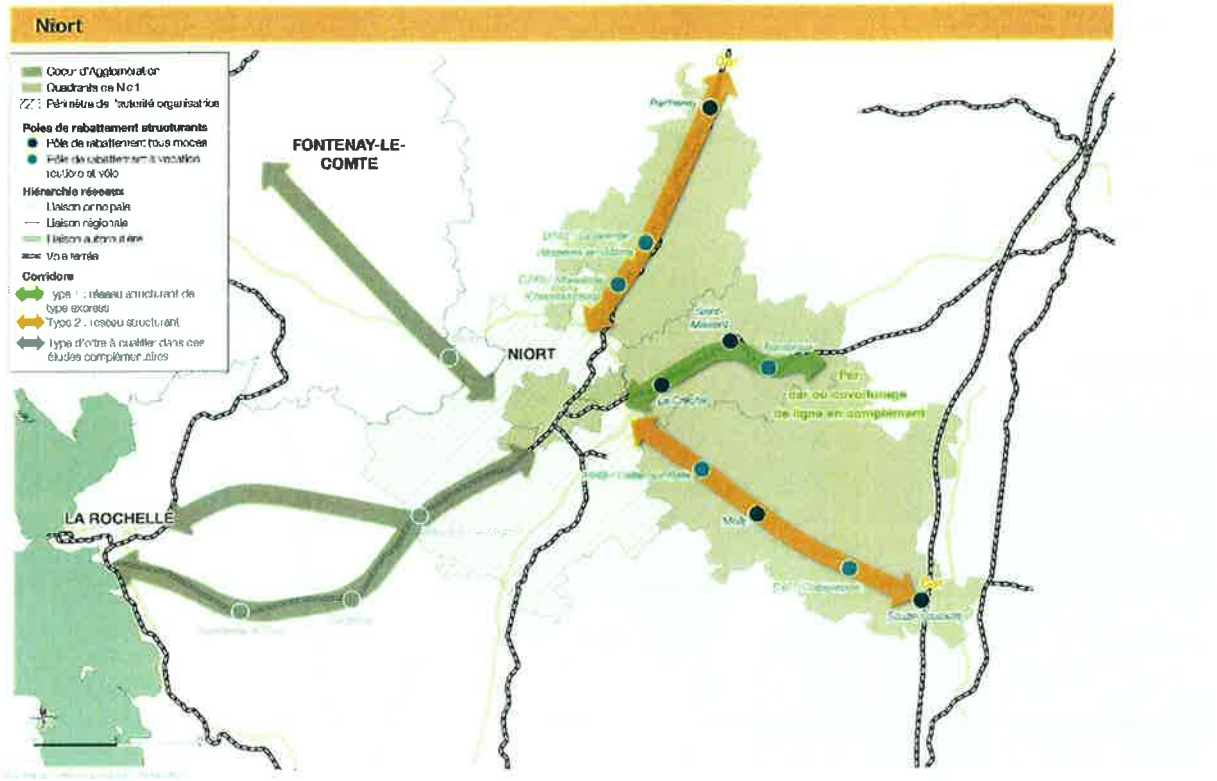

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Comité de bassin Sèvres & Atlantique - Séance du 20 novembre 2020

Avis 2020_002

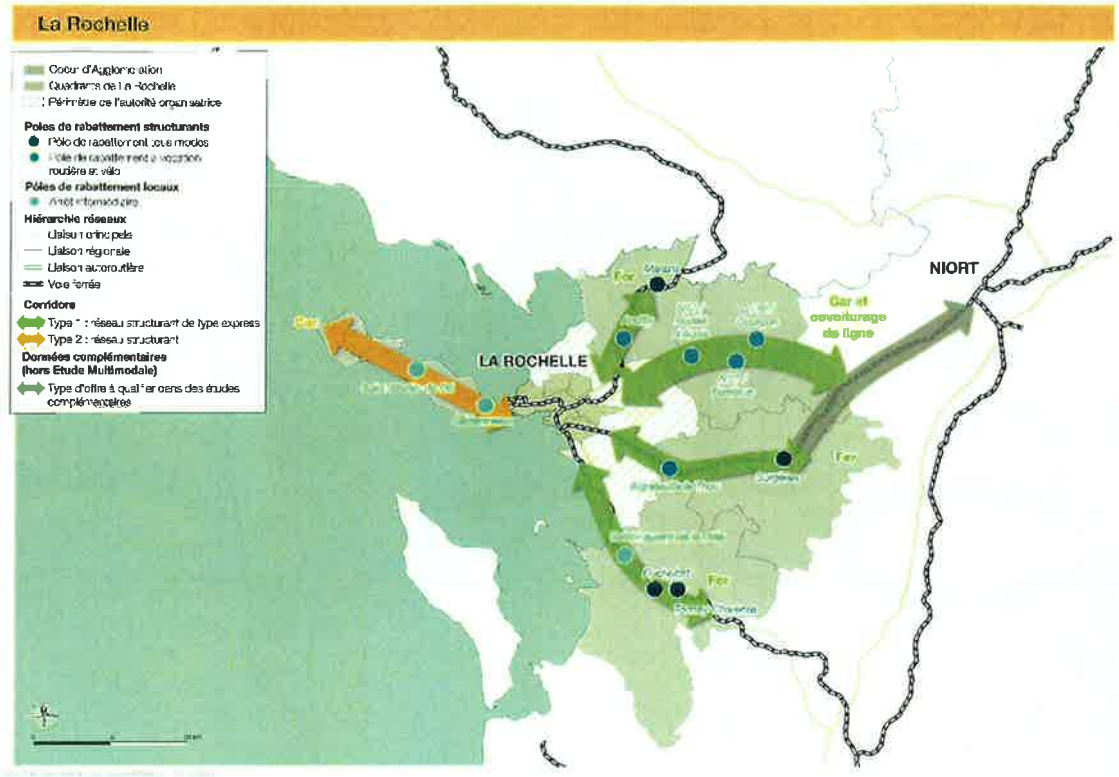

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Annexes – Pôles de diffusion

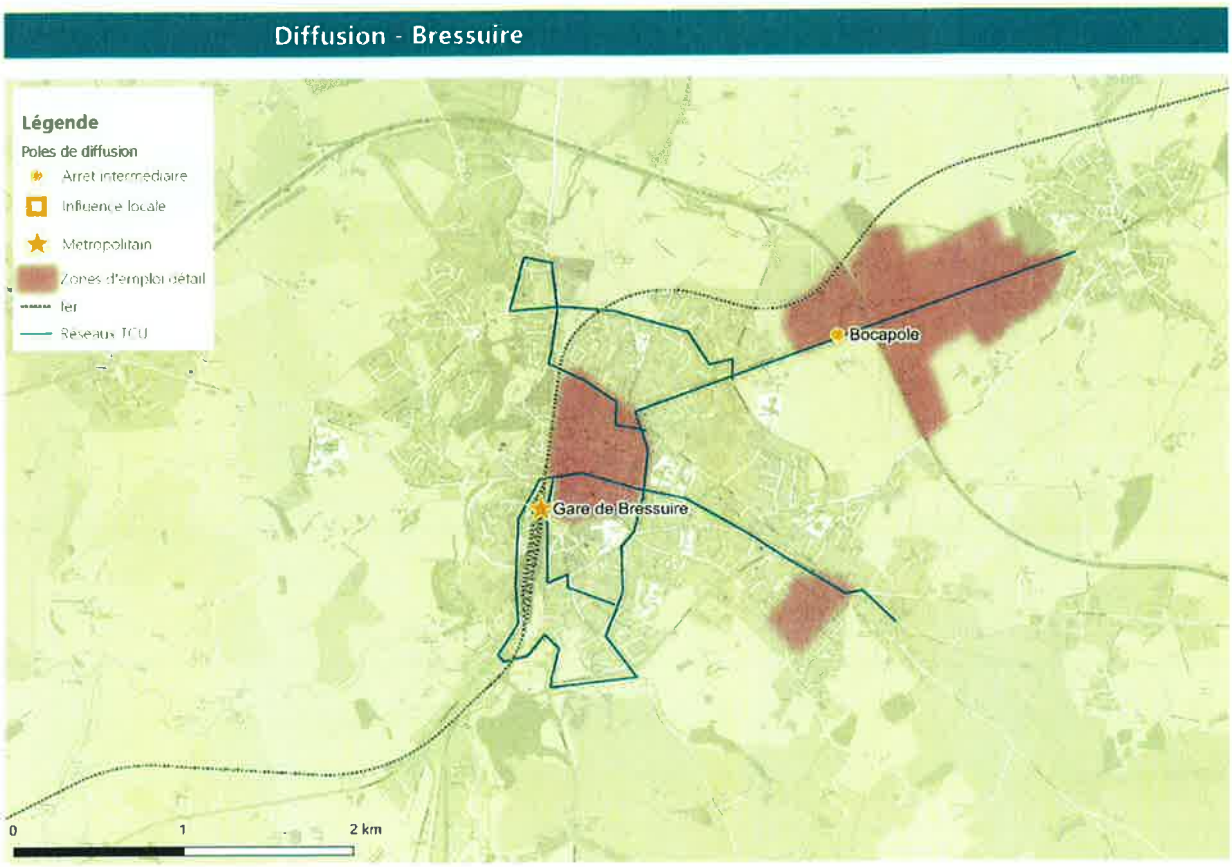

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Comité de bassin Sèvres & Atlantique - Séance du 20 novembre 2020

Avis 2020_002

Diffusion - Niort

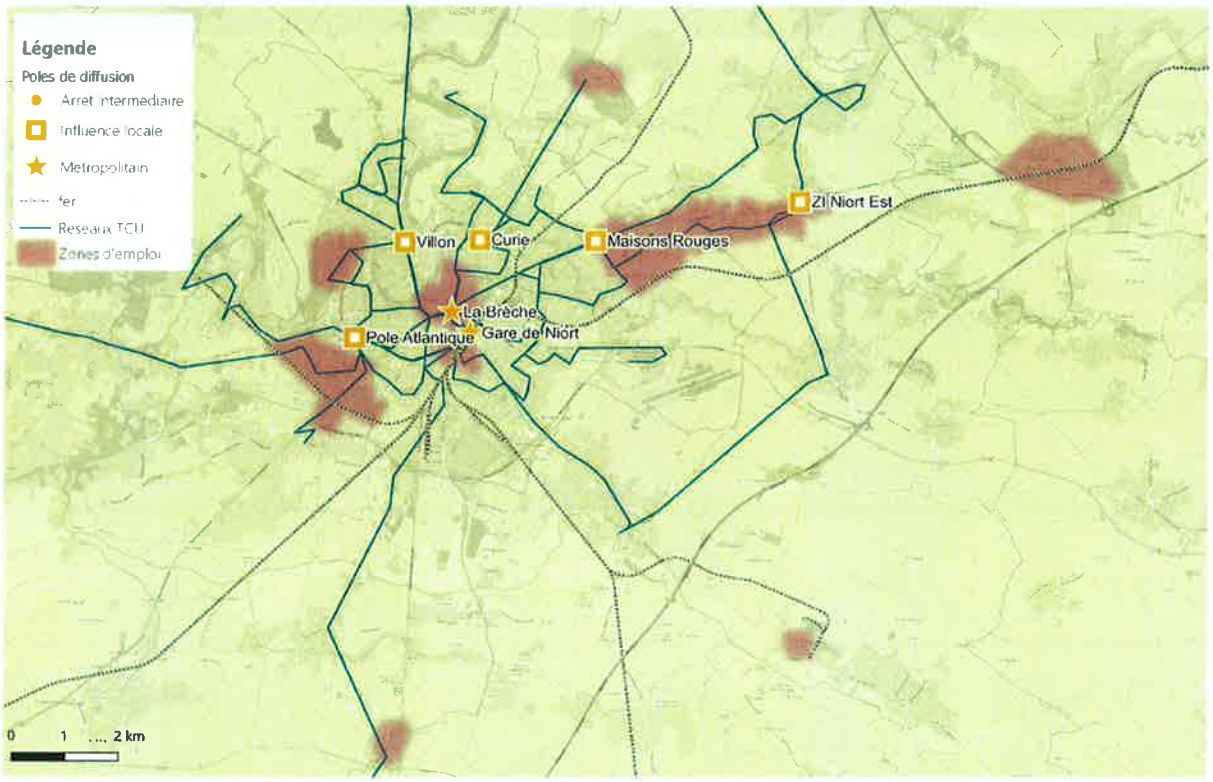

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Comité de bassin Sèvres & Atlantique - Séance du 20 novembre 2020

Avis 2020_002

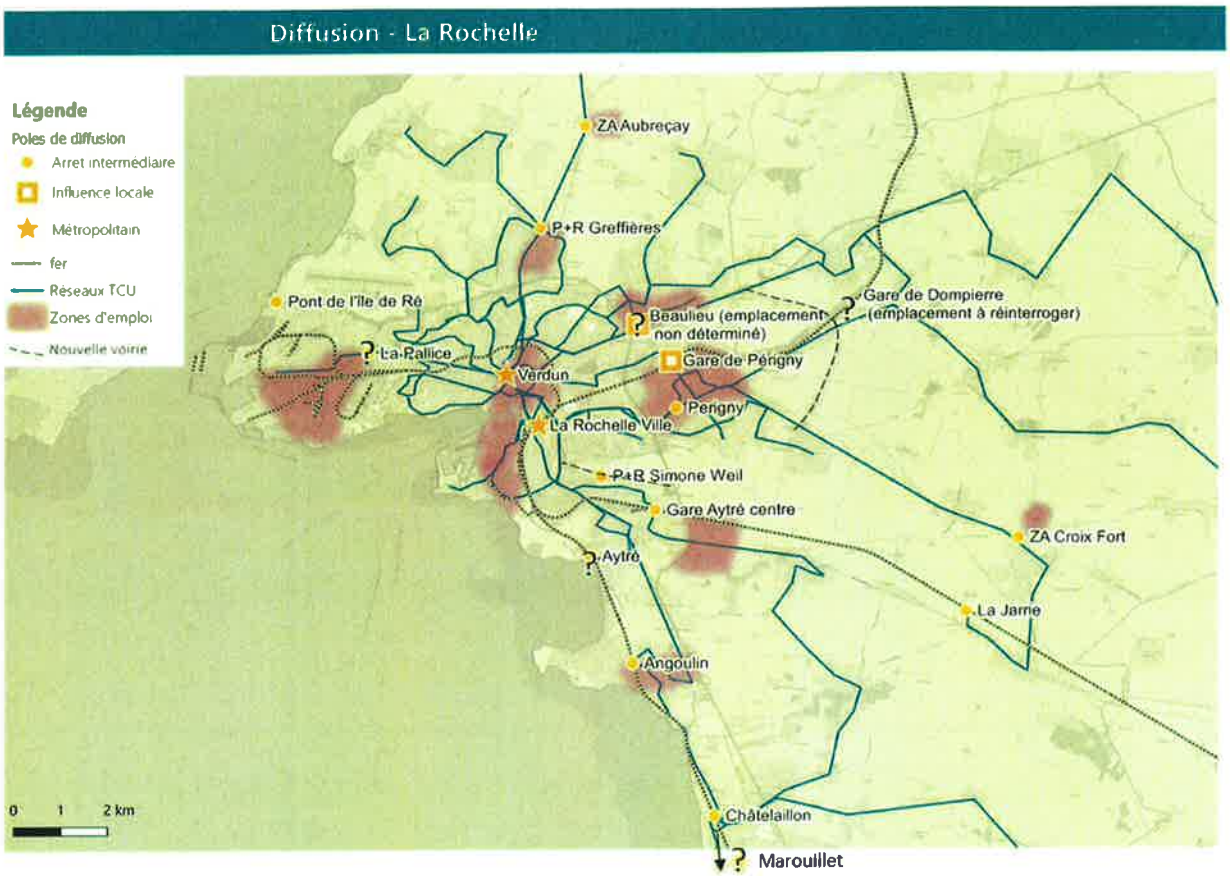

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

novembre 2020

Avis 2020_003

L'an deux mille vingt, le 23 novembre, le Comité de Bassin Gironde-Garonne du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de **M. Clément ROSSIGNOL PUECH**,

Convocation faite le 21 octobre 2020,

Présents titulaires (6) :

Madame Christine MOEBS pour la région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole
Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole
Monsieur Xavier DANEY pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord
Monsieur Michel COUZIGOU pour la Communauté d'agglomération Val de Garonne

Excusé (1)
Monsieur Patrick MERCIER pour la Communauté d'agglomération du Libournais

---

AVIS 2020_03 SUR LE SCHEMA DIRECTEUR - ETUDE MULTIMODALE 2025 2030 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les délibérations n°2018_11 et 2008_12 du Comité Syndical du 29 octobre 2018 relatives à la composition des bassins de mobilités et à la désignation des délégués de bassin,

Vu la délibération 2020_016 du Comité Syndical du 21 septembre 2020 relative à la désignation des délégués de bassin,

Considérant la compétence obligatoire du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités en matière de coordination des offres de transports de voyageurs de ses membres,

Considérant le développement historiquement séparé des réseaux régionaux, ex-départementaux et urbains,

Considérant la volonté des membres du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'avancer de façon concertée vers une meilleure articulation de leurs offres de transport

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

respectives avec pour objectif de concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers et dépassant les frontières institutionnelles,

Considérant que les déplacements pendulaires sont de plus en plus imbriqués à l'échelle d'un bassin de mobilités, et non d'une seule agglomération,

Considérant la méthodologie proposée, à savoir :

- une phase de **diagnostic** visant à dresser un panorama de l'offre de mobilité, de ses forces et faiblesses à date, à différentes échelles spatiales ;
- une phase de **conception** d'une offre multimodale optimisée grâce à la définition d'une vision fonctionnelle « cible » pour les réseaux urbains et interurbains reposant sur :
  - le développement de nouvelles offres et l'amélioration d'offres existantes sur des corridors à fort potentiel de report modal. A ce titre, les territoires périurbains recèlent des gisements de clientèle qui échappent aujourd'hui à la puissance publique, et que différents modes, du ferroviaire au vélo, peuvent capter. L'étude doit permettre d'identifier concrètement ces potentiels et de de préfigurer les typologies d'offre adaptées, afin d'initier différents groupes de travail sur le territoire ;
  - la structuration et la localisation des pôles de rabattement vers les lignes armatures ferroviaires et routières, selon la densité et la structure des infrastructures du territoire, ainsi que la zone de chalandise associée ;
  - l'identification et la hiérarchisation des points d'entrée, ou pôles de diffusion, aux réseaux structurants des agglomérations et métropoles.

Considérant le besoin d'améliorer la rentabilité économique des réseaux de transport en supprimant les redondances d'offre, en optimisant les unités d'œuvre dans une recherche de complémentarité entre autorités organisatrices ainsi qu'en visant l'augmentation des recettes par une amélioration de l'offre disponible,

Considérant la déclinaison de cette démarche aux différentes échelles du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, à savoir au niveau régional comme au niveau des bassins,

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Comité de bassin Gironde & Garonne - Séance du 20 novembre 2020

Avis 2020_003

Considérant les dispositions de l'article 16 des statuts permettant au syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités de créer toute instance de travail à même de favoriser le développement de l'intermodalité,

Le Comité de Bassin :

- **Donne un avis positif sur les conclusions de l'étude multimodale (corridors et les principaux pôles de rabattement / diffusion) sur le bassin Gironde Garonne**
- **Demande en complément à ce que les flux Domicile – Etudes soient précisés dans les documents de restitution et pris en considération dans la déclinaison des études**
- **Demande à Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'étudier l'intermodalité des gares et des haltes internes aux ressorts territoriaux des membres**
- **Demande à Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'étudier les mobilités complémentaires aux flux DT, notamment touristiques et interurbaines**
- **Demande à Nouvelle-Aquitaine Mobilités de coordonner les études mobilités entre les territoires, y compris non AOM, et de proposer une gouvernance pour leur suivi**

Le Président,

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Annexes

Bordeaux

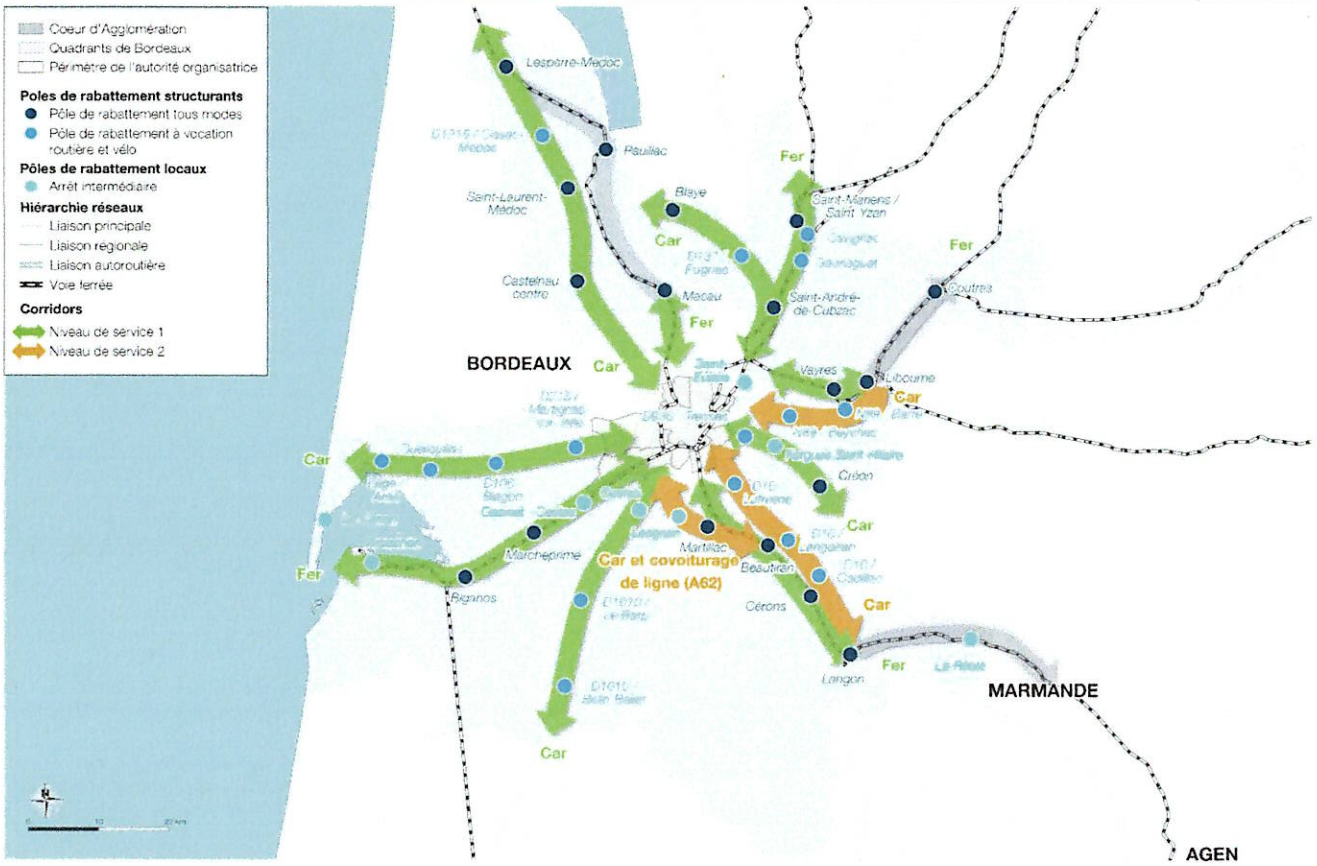

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Diffusion - Bordeaux

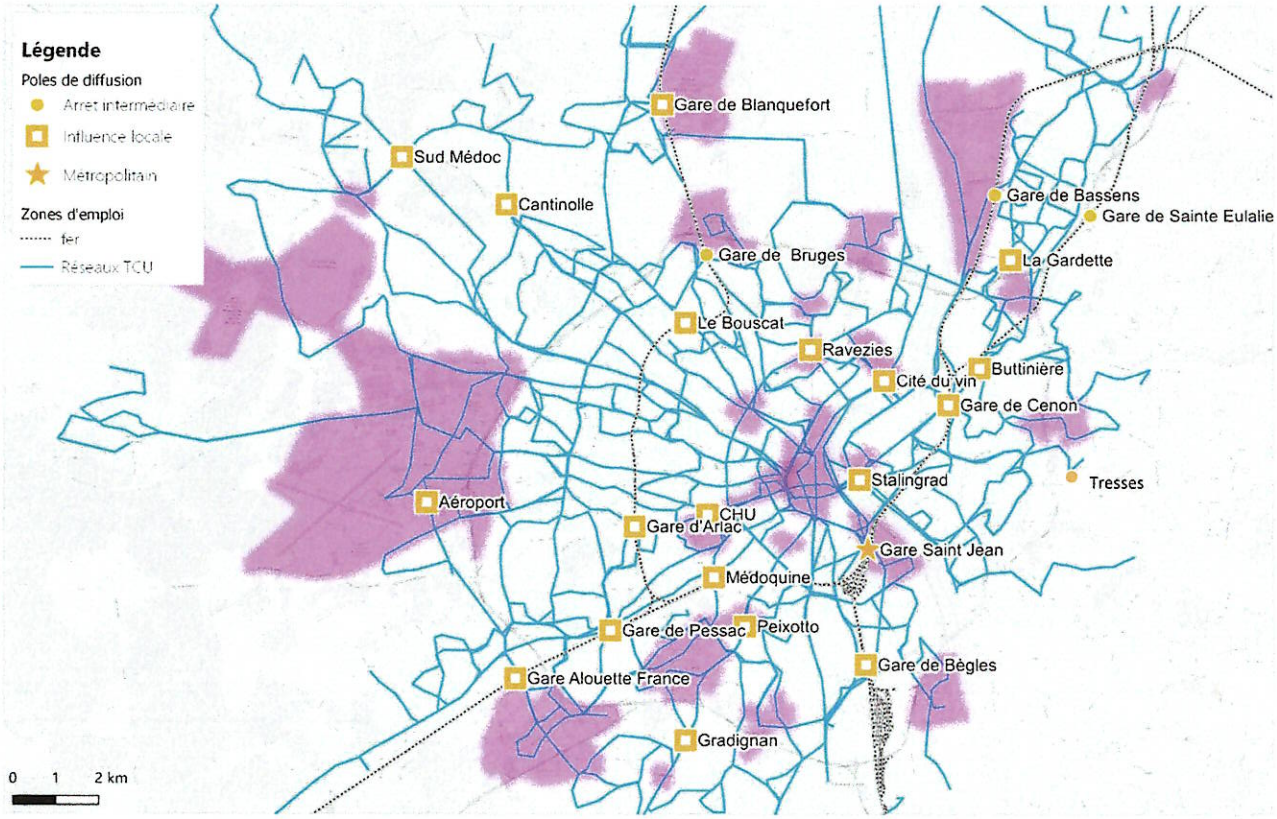

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Comité de bassin Gironde &

novembre 2020

Avis 2020_003

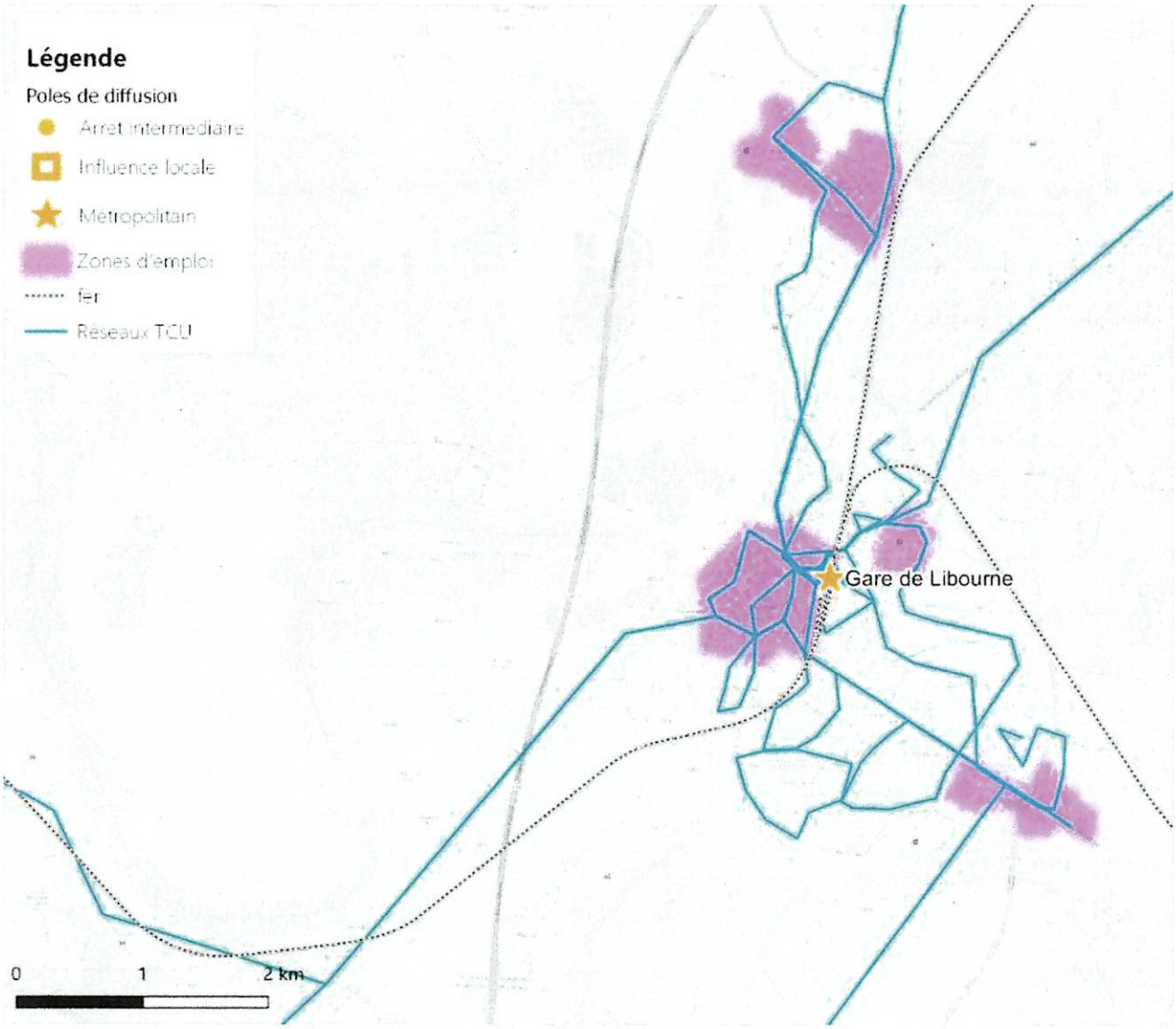

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Comité de bassin Gironde &

novembre 2020

Avis 2020_003

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Comité de bassin Limousin-Périgord - Séance du 25 novembre 2020

Avis 2020_004

L'an deux mille vingt, le 25 novembre, le Comité de Bassin Limousin-Périgord du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de **M. Gilles BEGOUT,**

Convocation faite le 16 octobre 2020

Présents titulaires (6) :

Monsieur Gilles BEGOUT pour Limoges Métropole
Monsieur Jean-Marie LAGEDAMONT pour Limoges Métropole
Monsieur Gérard BAGNOL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur Christian PRADAYROL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur Olivier GEORGIADES pour la Communauté d'agglomération de Grand Périgueux
Monsieur François CAREME pour la Communauté d'agglomération de Grand Périgueux

Présents suppléants (2) :
Monsieur Bruno FLEURY pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo
Monsieur Jean-Philippe BOSSELUT pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive

Excusés (5) :
Monsieur Daniel RINGENBACH pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo
Monsieur Christophe CATHUS pour la région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Jacky EMON pour la région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise
Monsieur Patrick ROUGEOT pour la Communauté d'agglomération du Grand Guéret

---

AVIS 2020_04 : ETUDE MULTIMODALE 2025 2030 : AVIS SUR LE SCHEMA DIRECTEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les délibérations n°2018_11 et 2008_12 du Comité Syndical du 29 octobre 2018 relatives à la composition des bassins de mobilités et à la désignation des délégués de bassin,

Vu la délibération 2020_016 du Comité Syndical du 21 septembre 2020 relative à la désignation des délégués de bassin,

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Considérant la compétence obligatoire du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités en matière de coordination des offres de transports de voyageurs de ses membres,

Considérant le développement historiquement séparé des réseaux régionaux, ex-départementaux et urbains,

Considérant la volonté des membres du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'avancer de façon concertée vers une meilleure articulation de leurs offres de transport respectives avec pour objectif de concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers et dépassant les frontières institutionnelles,

Considérant que les déplacements pendulaires sont de plus en plus imbriqués à l'échelle d'un bassin de mobilités, et non d'une seule agglomération,

Considérant la méthodologie proposée, à savoir :

- une phase de **diagnostic** visant à dresser un panorama de l'offre de mobilité, de ses forces et faiblesses à date, à différentes échelles spatiales ;
- une phase de **conception** d'une offre multimodale optimisée grâce à la définition d'une vision fonctionnelle « cible » pour les réseaux urbains et interurbains reposant sur :
  - le développement de nouvelles offres et l'amélioration d'offres existantes sur des corridors à fort potentiel de report modal. A ce titre, les territoires périurbains recèlent des gisements de clientèle qui échappent aujourd'hui à la puissance publique, et que différents modes, du ferroviaire au vélo, peuvent capter. L'étude doit permettre d'identifier concrètement ces potentiels et de de préfigurer les typologies d'offre adaptées, afin d'initier différents groupes de travail sur le territoire ;
  - la structuration et la localisation des pôles de rabattement vers les lignes armatures ferroviaires et routières, selon la densité et la structure des infrastructures du territoire, ainsi que la zone de chalandise associée ;
  - l'identification et la hiérarchisation des points d'entrée, ou pôles de diffusion, aux réseaux structurants des agglomérations et métropoles.

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Considérant le besoin d'améliorer la rentabilité économique des réseaux de transport en supprimant les redondances d'offre, en optimisant les unités d'œuvre dans une recherche de complémentarité entre autorités organisatrices ainsi qu'en visant l'augmentation des recettes par une amélioration de l'offre disponible,

Considérant la déclinaison de cette démarche aux différentes échelles du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, à savoir au niveau régional comme au niveau des bassins,

Considérant les dispositions de l'article 16 des statuts permettant au syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités de créer toute instance de travail à même de favoriser le développement de l'intermodalité,

Il est proposé au Comité de Bassin :

- **De donner un avis positif sur les conclusions de l'étude multimodale (corridors et les principaux pôles de rabattement / diffusion) sur le bassin Limousin Périgord**

Le Président,

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Annexes - Corridors à fort potentiel et pôles de rabattement

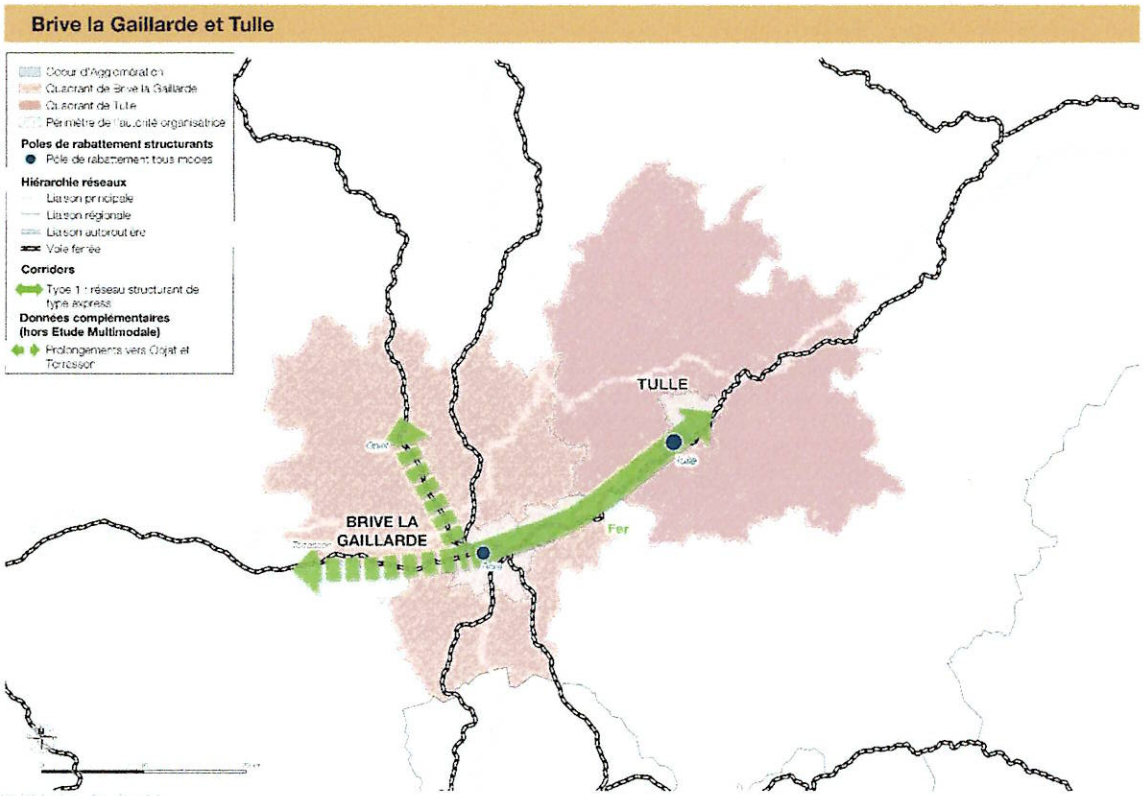

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Comité de bassin Limousin &
Périgord - Séance du 25
novembre 2020
Avis 2020_004

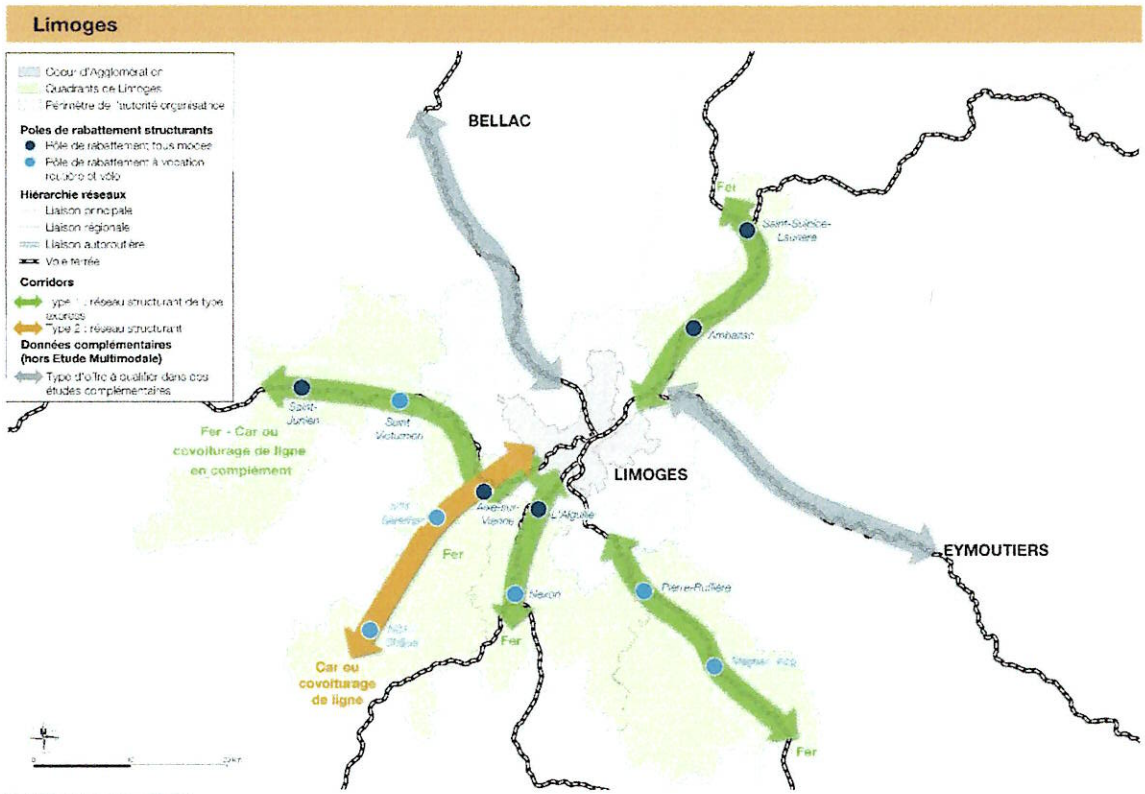

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Périgord - Séance du 25 novembre 2020

Avis 2020_004

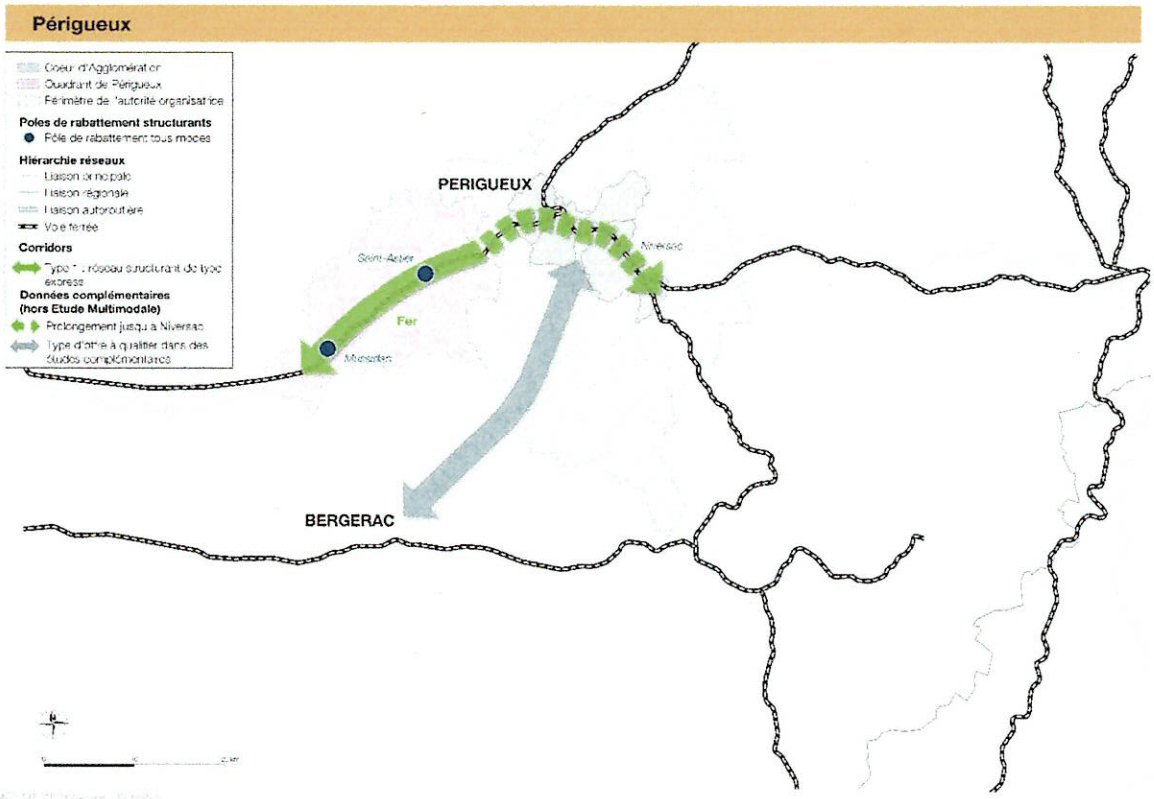

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Annexes - Pôles de diffusion

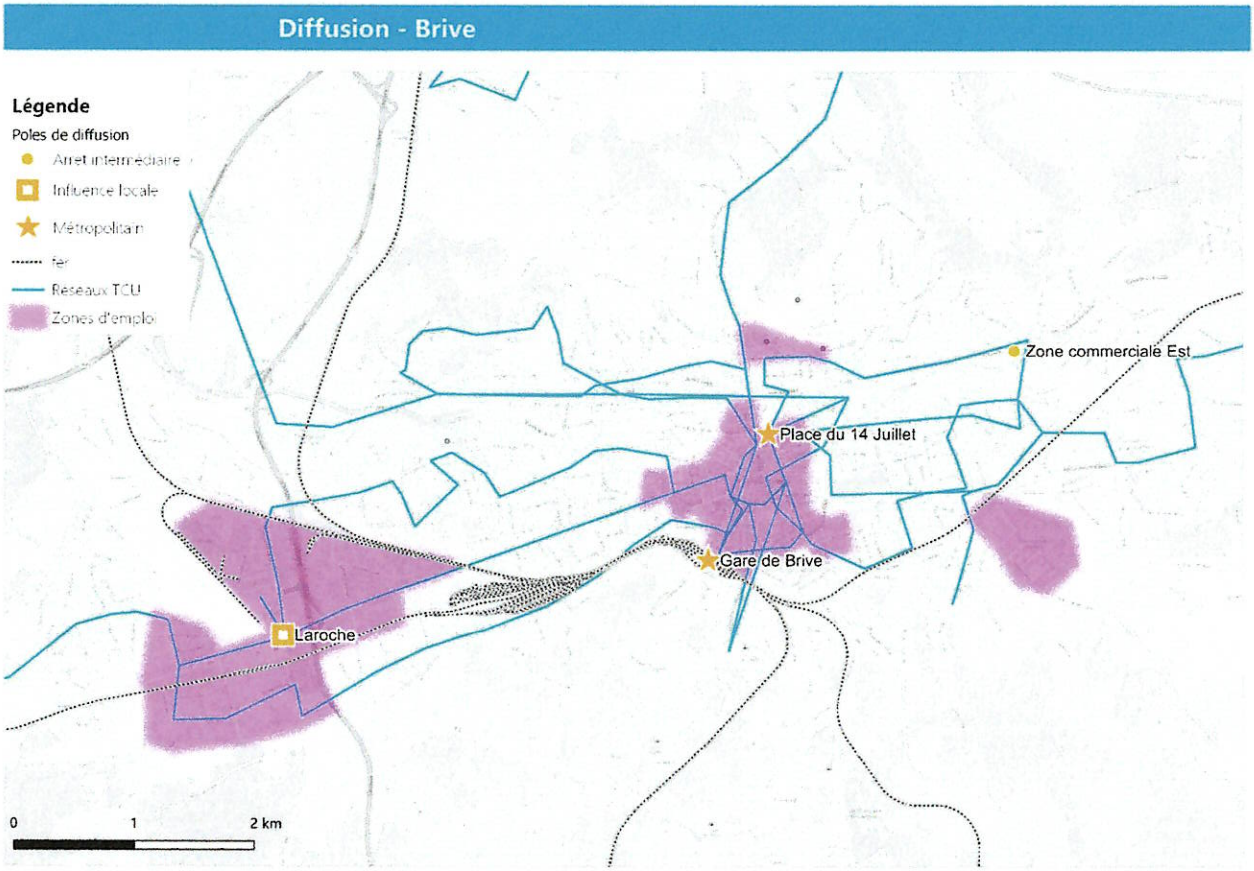

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Diffusion - Tulle

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Diffusion - Limoges

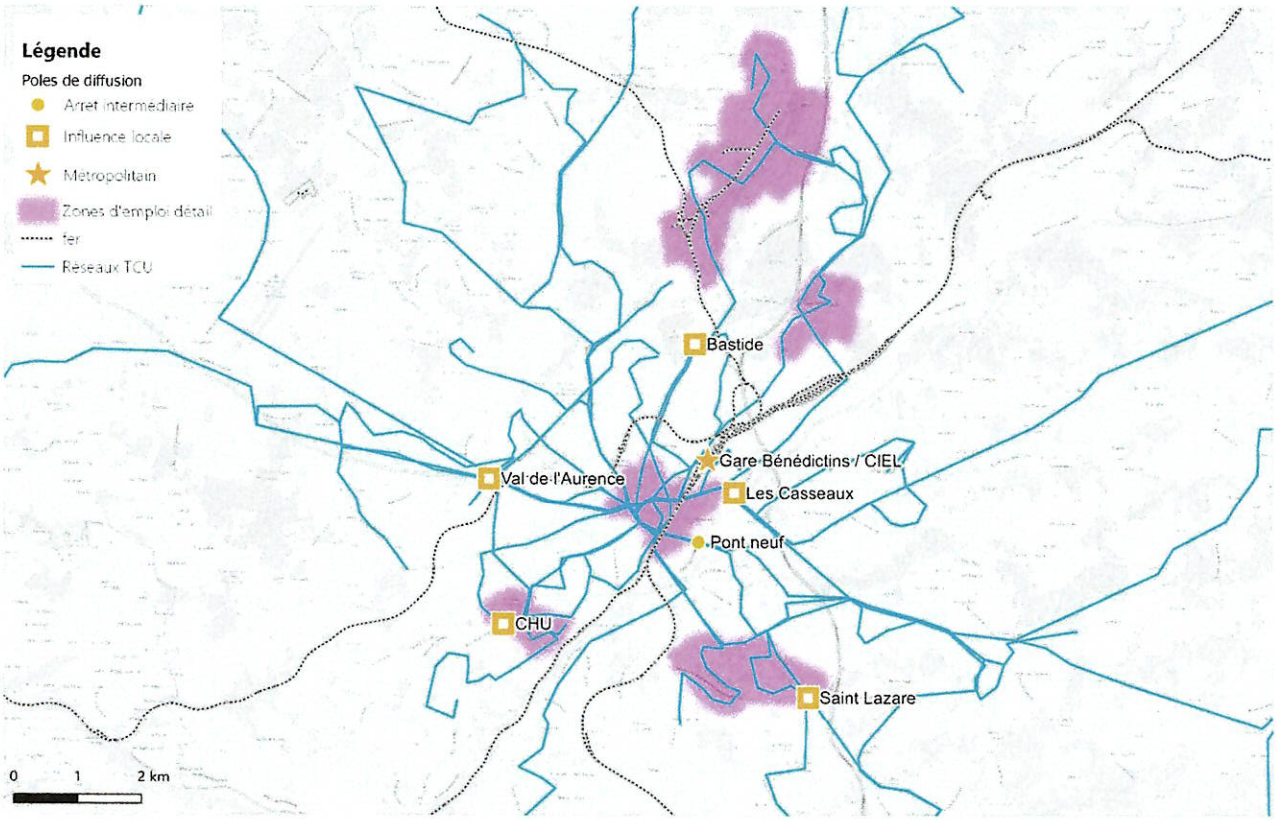

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Diffusion - Périgueux

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Comité de bassin Limousin-Périgord - Séance du 25 novembre 2020

Avis 2020_004

Diffusion - Bergerac

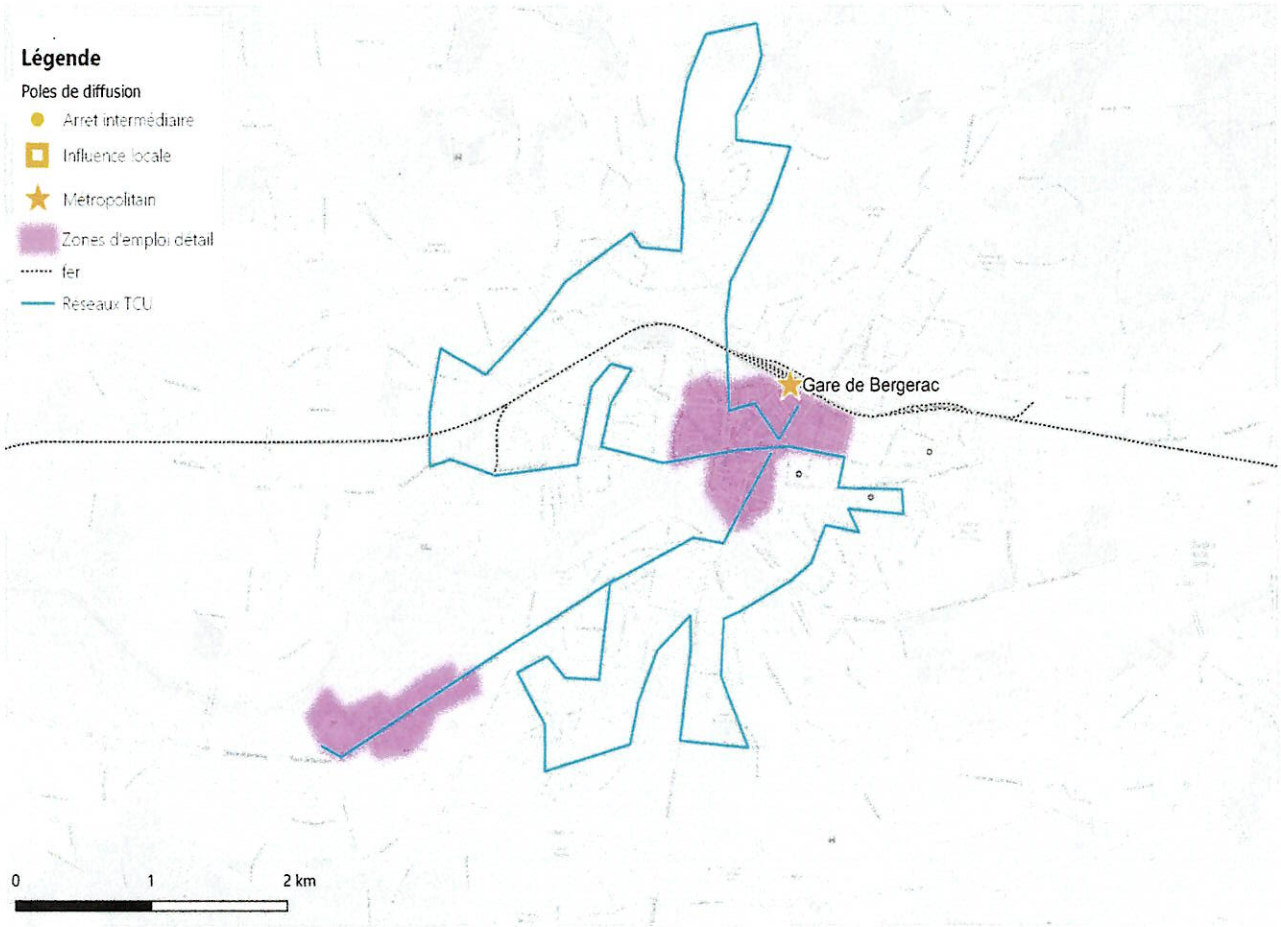

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Périgord - Séance du 25 novembre 2020

Avis 2020_004

Diffusion - Guéret

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Charente - Séance du 2 décembre 2020

Avis 2020_005

L'an deux mille vingt, le 2 décembre, le Comité de Bassin Vienne-Charentes du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de **M. Frankie ANGEBAULT**,

Convocation faite le 15 octobre 2020

Présents titulaires (5) :

Monsieur Jacky EMON pour la région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Frankie ANGEBAULT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Madame Sylvie AUBERT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Madame Véronique DE MAILLARD pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Madame Pascale BELLE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac

Excusés (5) :

Monsieur Christophe CATHUS pour la région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Michel GERMANEAU pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Monsieur Claude BAUDIN pour la Communauté d'agglomération Royan Atlantique
Monsieur Hindeley MATTARD pour la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault
Monsieur Philippe DELHOUME pour la Communauté d'agglomération de Saintes

---

AVIS 2020_05 : ETUDE MULTIMODALE 2025 2030 : AVIS SUR LE SCHEMA DIRECTEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine,

Vu les délibérations n°2018_11 et 2008_12 du Comité Syndical du 29 octobre 2018 relatives à la composition des bassins de mobilités et à la désignation des délégués de bassin,

Vu la délibération 2020_016 du Comité Syndical du 21 septembre 2020 relative à la désignation des délégués de bassin,

Considérant la compétence obligatoire du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités en matière de coordination des offres de transports de voyageurs de ses membres,

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Considérant le développement historiquement séparé des réseaux régionaux, ex-départementaux et urbains,

Considérant la volonté des membres du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'avancer de façon concertée vers une meilleure articulation de leurs offres de transport respectives avec pour objectif de concevoir un réseau de transport « unique », hiérarchisé, lisible aux yeux des usagers et dépassant les frontières institutionnelles,

Considérant que les déplacements pendulaires sont de plus en plus imbriqués à l'échelle d'un bassin de mobilités, et non d'une seule agglomération,

Considérant la méthodologie proposée, à savoir :

- une phase de **diagnostic** visant à dresser un panorama de l'offre de mobilité, de ses forces et faiblesses à date, à différentes échelles spatiales ;
- une phase de **conception** d'une offre multimodale optimisée grâce à la définition d'une vision fonctionnelle « cible » pour les réseaux urbains et interurbains reposant sur :
  - le développement de nouvelles offres et l'amélioration d'offres existantes sur des corridors à fort potentiel de report modal. A ce titre, les territoires périurbains recèlent des gisements de clientèle qui échappent aujourd'hui à la puissance publique, et que différents modes, du ferroviaire au vélo, peuvent capter. L'étude doit permettre d'identifier concrètement ces potentiels et de de préfigurer les typologies d'offre adaptées, afin d'initier différents groupes de travail sur le territoire ;
  - la structuration et la localisation des pôles de rabattement vers les lignes armatures ferroviaires et routières, selon la densité et la structure des infrastructures du territoire, ainsi que la zone de chalandise associée ;
  - l'identification et la hiérarchisation des points d'entrée, ou pôles de diffusion, aux réseaux structurants des agglomérations et métropoles.

Considérant le besoin d'améliorer la rentabilité économique des réseaux de transport en supprimant les redondances d'offre, en optimisant les unités d'œuvre dans une

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

recherche de complémentarité entre autorités organisatrices ainsi qu'en visant l'augmentation des recettes par une amélioration de l'offre disponible,

Considérant la déclinaison de cette démarche aux différentes échelles du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, à savoir au niveau régional comme au niveau des bassins,

Considérant les dispositions de l'article 16 des statuts permettant au syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités de créer toute instance de travail à même de favoriser le développement de l'intermodalité,

Il est proposé au Comité de Bassin :

- **Donne un avis positif sur les conclusions de l'étude multimodale (corridors et les principaux pôles de rabattement / diffusion) sur le bassin Vienne Charente**
- **Demande à Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'étudier l'intermodalité des gares et des haltes internes aux ressorts territoriaux des membres**
- **Demande à Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'étudier les mobilités complémentaires aux flux DT, notamment touristiques et interurbaines**
- **Demande à Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'étudier des solutions de mobilités pour les flux DT inférieurs à ceux émergeants des corridors de l'étude**

Le Président,

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Charente - Séance du 2 décembre 2020

Avis 2020_005

Annexes - Corridors à fort potentiel et pôles de rabattement

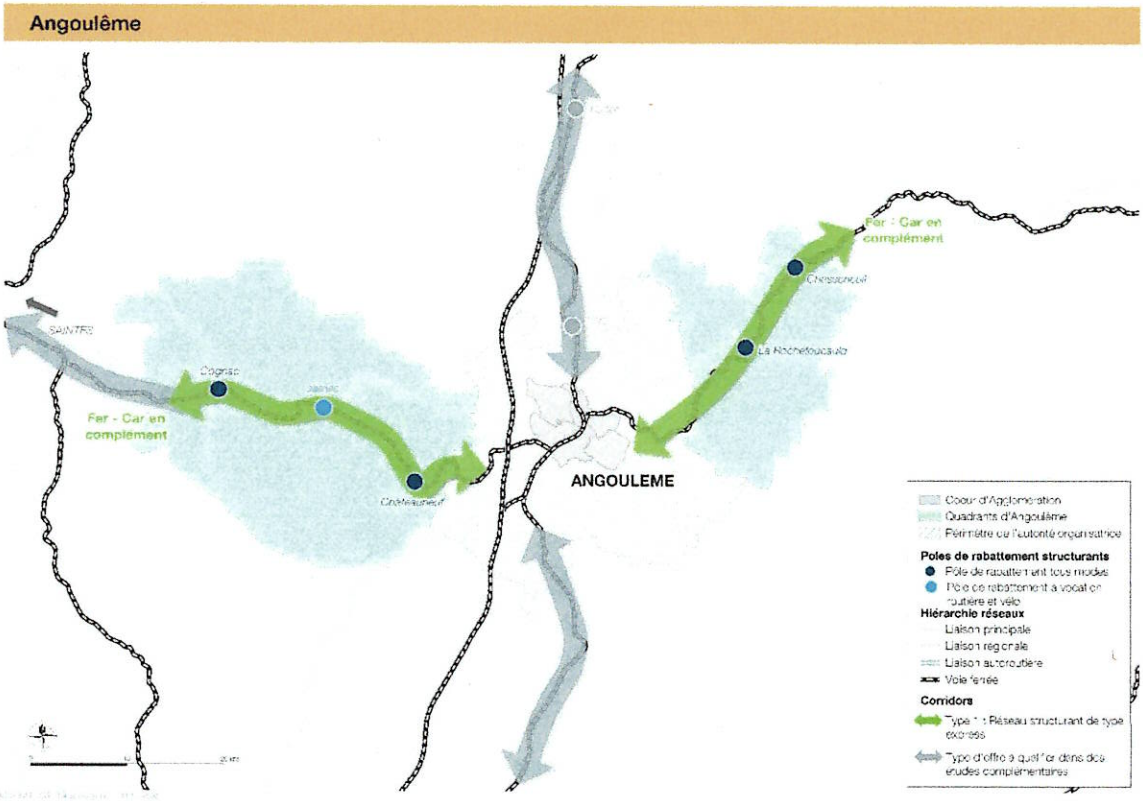

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Comité de bassin Vienne & Charente - Séance du 2 décembre 2020

Avis 2020_005

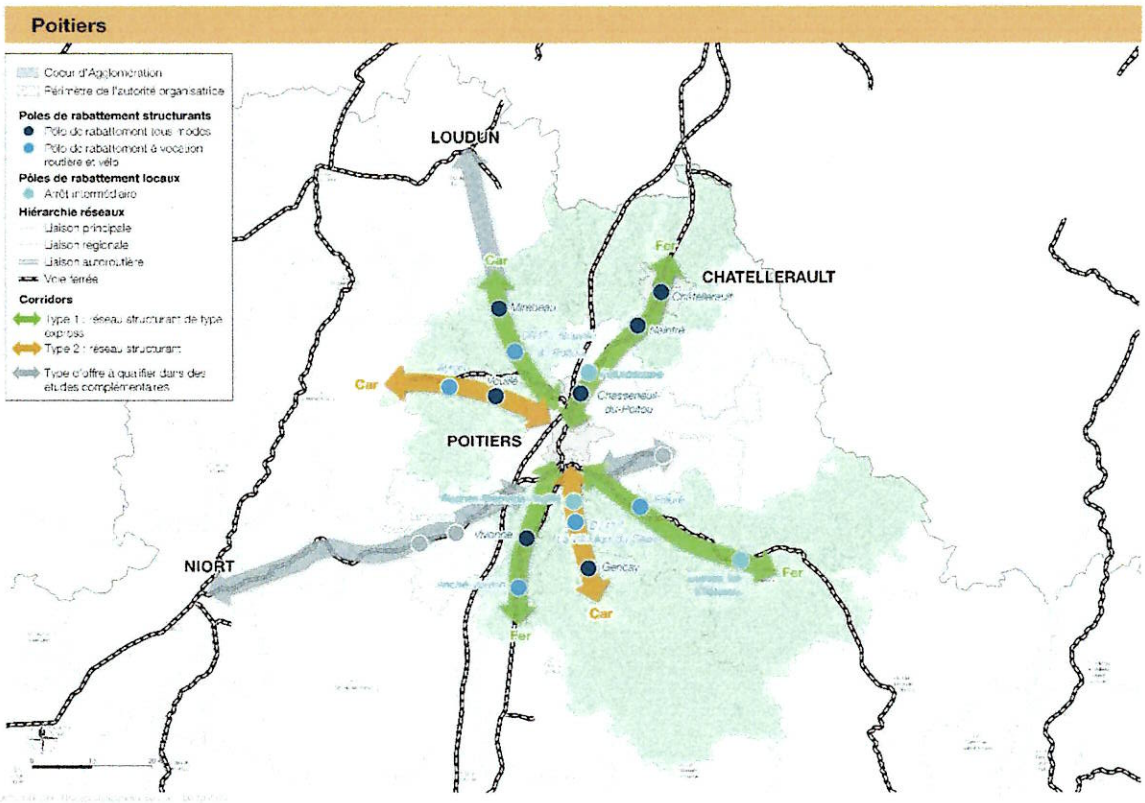

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Charente - Séance du 2 décembre 2020

Avis 2020_005

Annexes – Pôles de diffusion

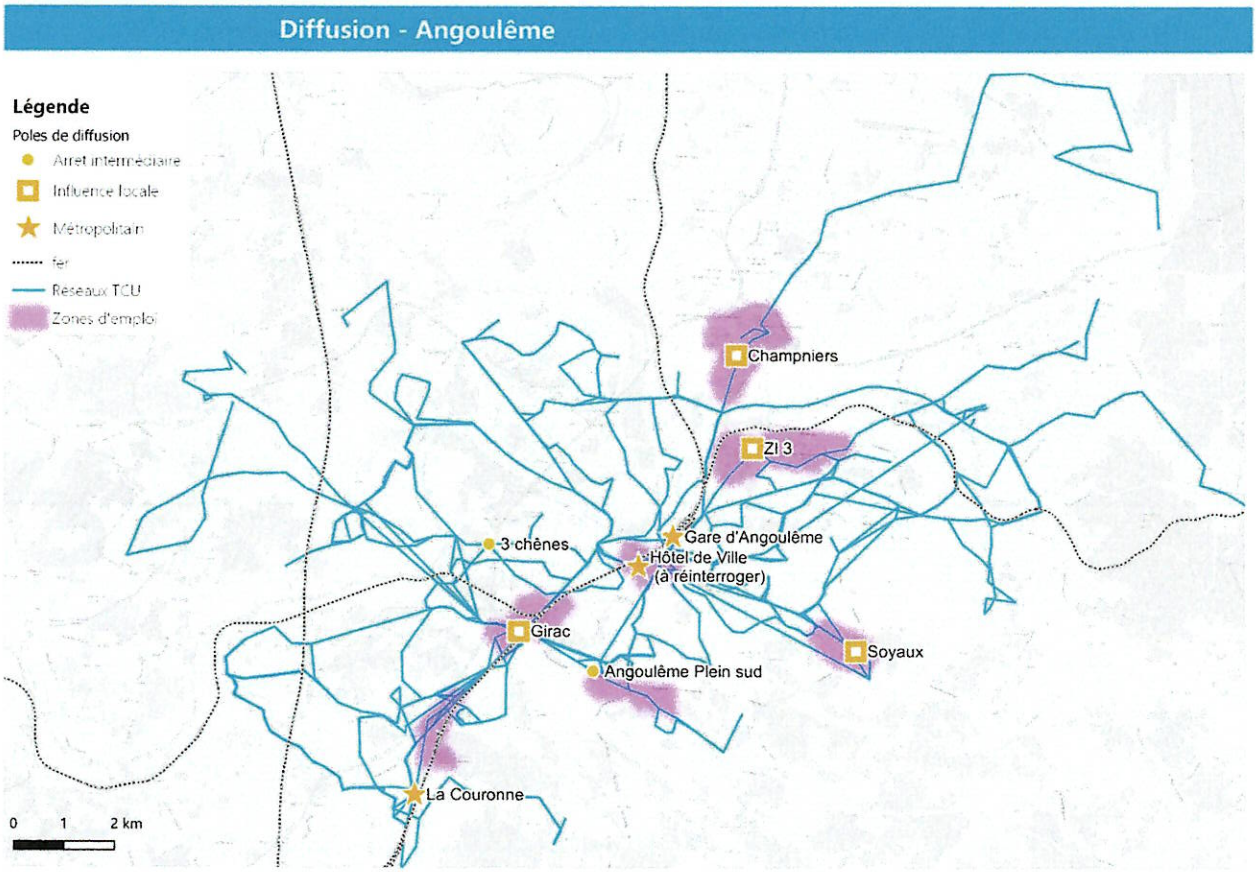

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Charente - Séance du 2 décembre 2020

Avis 2020_005

Diffusion - Chatellerault

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Charente - Séance du 2 décembre 2020

Avis 2020_005

Diffusion - Cognac

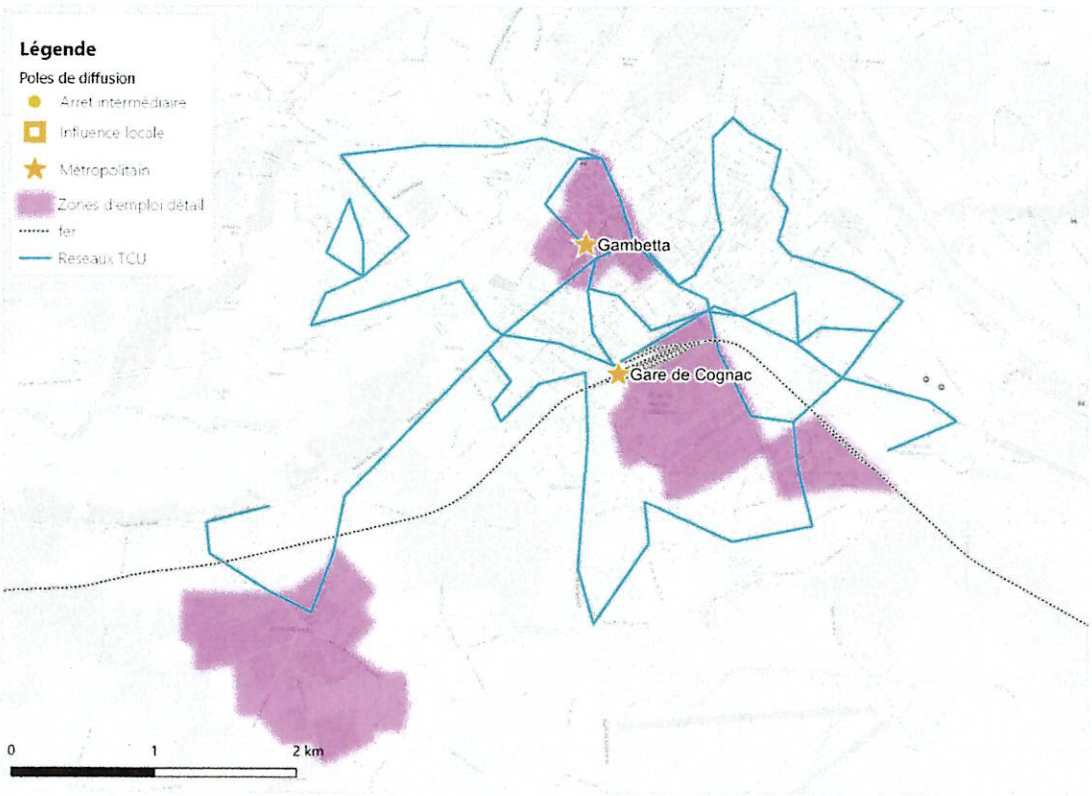

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Diffusion - Poitiers

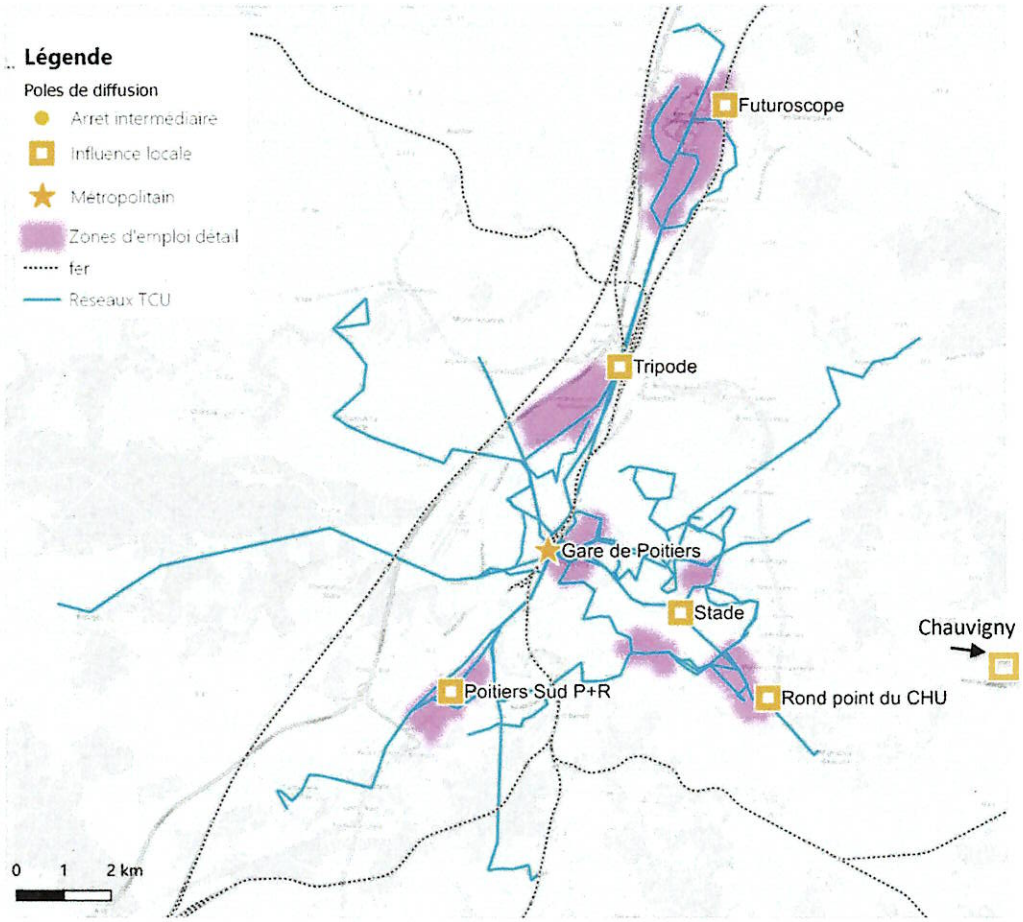

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Diffusion - Saintes

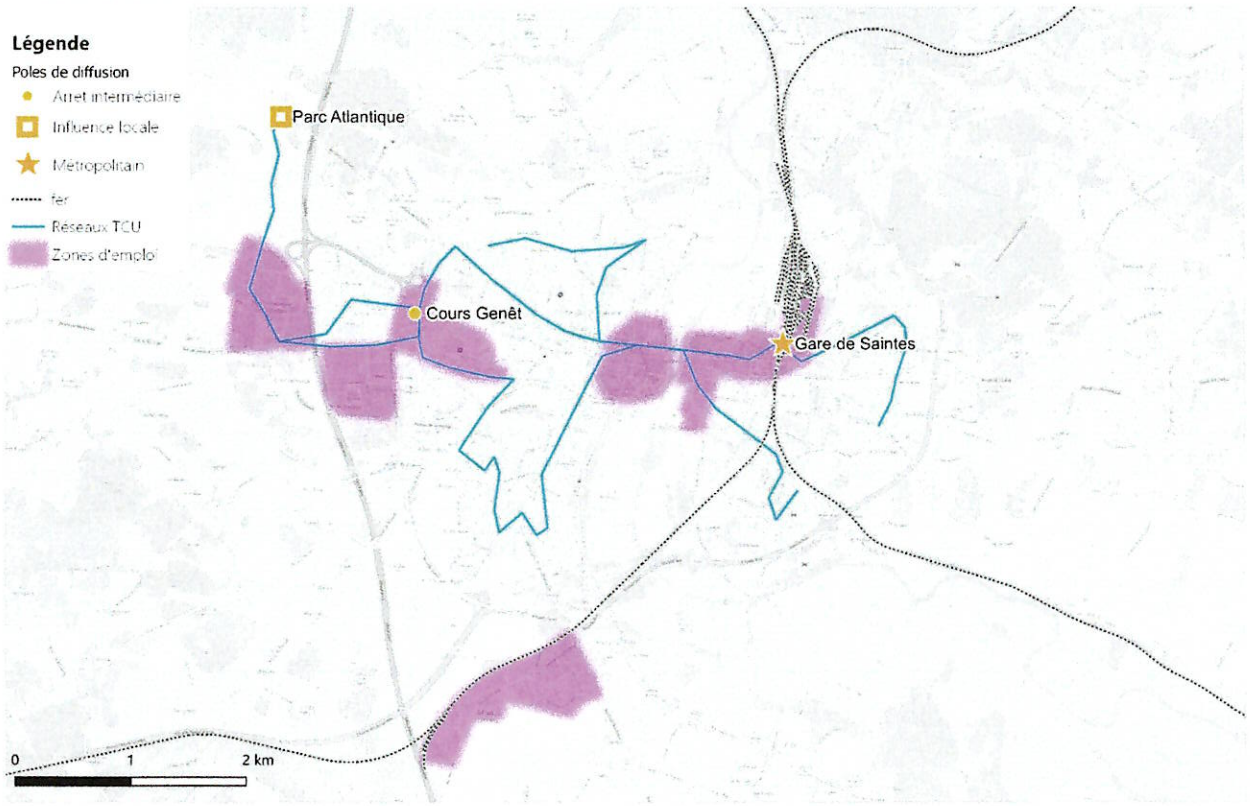

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux

Envoyé en préfecture le 10/12/2020
Reçu en préfecture le 10/12/2020
Affiché le
ID : 033-200081735-20201207-DELIB_2020_033-DE

NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITES

Diffusion - Royan

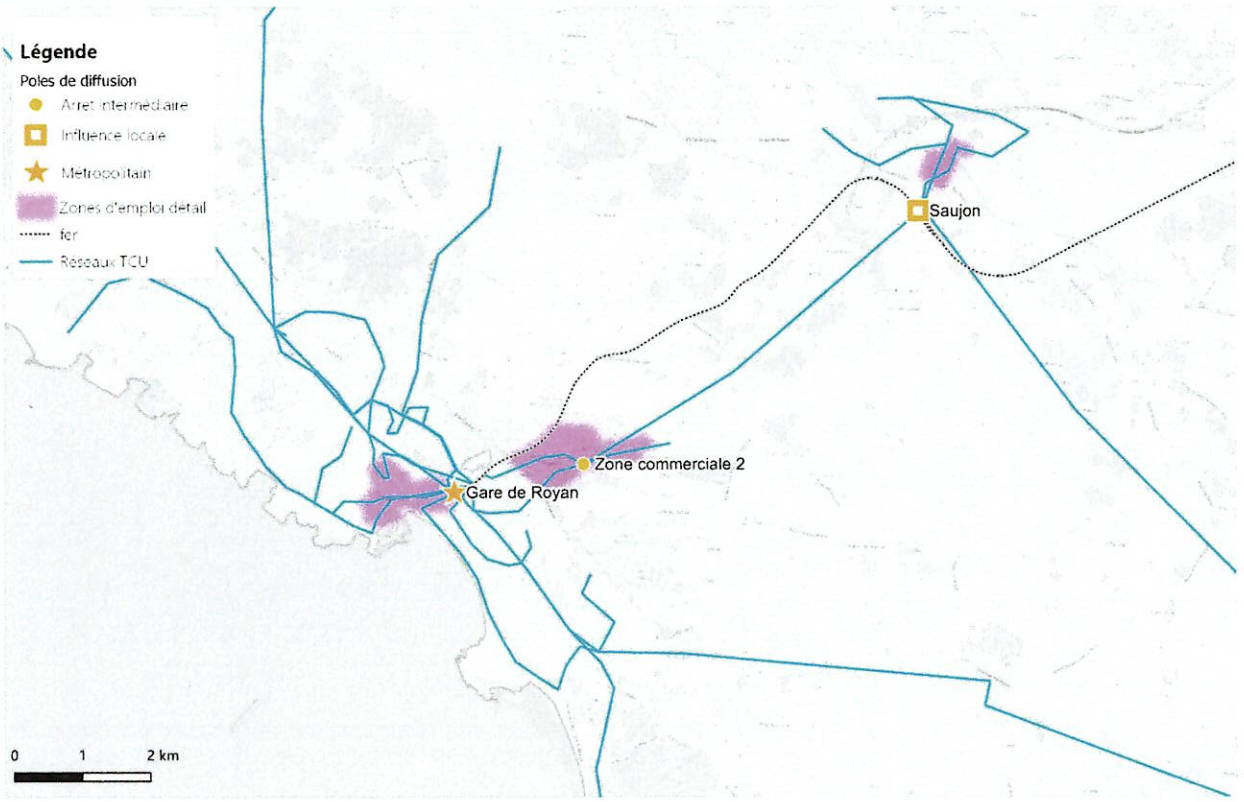

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux